

BONNEMENTS		
Ville	Quotidien	Ab.
Paris	\$4.00	\$1.50
Campagne	3.00	1.00
Etats-Unis	3.50	1.50
Union Postale	8.00	2.00
(Payable d'avance)		

The Canada

Rédaction et Administration
73 rue Saint-Jacques, Montréal.
Service de jour, ... MAIN 3058
Service de nuit, .MAIN (Seulement) 3058-3059

1888. LEGISLATIVE
QUEBEC

VOL. XIII — No 271. GENEALLEMENT BEAU ET PLUS DOUX MONTREAL, MARDI 22 FEVRIER 1916. Température: Minimum, 10 sous zéro; Maximum 4 PRIX: DEUX SOUS

Les Français maîtres de l'air

Les aviateurs français, dans une série de combats aériens sans précédent, abattent plusieurs machines allemandes, bombardent lignes et fabriques de munitions ennemies.

ILS TEMOIGNENT PARTOUT DE LEUR SUPERIORITE. — UN ZEPPELIN EST ABATU A BRABANT-LE-ROI.

Paris, 21, via Londres, 22, 10.50 a.m. — Bulletin officiel émis ce soir par le ministère de la guerre: "En Artois, au nord de la route de Lille, l'ennemi fit sauter une mine. Une contre-attaque immédiate le déloga du cratère formé par l'explosion et dont nous détenons l'un des bords."

"A la fin de l'après-midi, les Allemands effectuèrent un violent bombardement de nos tranchées au nord-ouest de Givenchy, auquel nos batteries répondirent énergiquement."

"Au sud de la Somme, dans le secteur de Lihons, après avoir dirigé contre nos lignes un bombardement intense et des émissions successives de gaz suffocants, sur un front de 7 kilomètres (environ 4 milles et un tiers), l'ennemi tenta de sortir de ses tranchées sur divers points, mais il fut partout repoussé par notre tir de barrage et le tir de notre infanterie."

"En Champagne, nous bombardâmes efficacement les travaux de défense allemands à l'ouest de la route entre St-Hilaire et St-Souplet."

"En Argonne, nous avons dirigé un tir destructeur contre les travaux ennemis dans le voisinage de la route de St-Hubert et démolîmes plusieurs observatoires sur la lisière du bois de Cheppy."

"Sur toute l'étendue de la région de Verdun, l'artillerie des deux côtés continua de déployer une grande activité. Au sud-est de St-Mihiel, nous bombardâmes les positions allemandes dans le Bois d'Ailly. Les Allemands lancèrent un certain nombre d'obus sur St-Dié, tuant un habitant et en blessant sept."

"La journée fut marquée par plusieurs combats aériens. Au-dessus de Tagnodorf, à l'est d'Altkirch, un de nos avions, venant aux prises avec un fokaer, lui tira quinze coups. La machine ennemie tourna sur son aile droite, puis tomba."

"Dans la région d'Epinal, une machine Albatros fut abattue par le feu de notre artillerie. Dans la région de Bures, au nord de la forêt de Parroy, une machine allemande attaquée par deux de nos avions s'abattit à l'intérieur de nos lignes. Le pilote et le passager furent tués."

"Un escadron de 7 avions français engagea le combat avec 4 avions ennemis dans la région de Vigneulles-les-Hattonchâtel. Deux de ces derniers furent forcés d'atterrir; les deux autres prirent la fuite."

"Des avions ennemis ont bombardé Fismes, Bar-le-Duc et Révigny. Près de ce dernier endroit, une escadrille ennemie comptant 15 machines fut attaquée par une de nos escadrilles lancée à sa poursuite et forcée de livrer un combat au cours duquel une machine allemande fut abattue près de Givry-en-Argonne. Les deux aviateurs furent faits prisonniers. Un autre avion ennemi fut poursuivi jusqu'à dans ses propres lignes."

"Un de nos groupes affectés à lancer des bombes, composé de 17 machines, jeta 6 bombes de lourd calibre sur le champ d'aviation à Habsheim et sur la gare de chargement à Mulhouse. Un autre groupe de 28 machines jeta plusieurs projectiles sur une fabrique de munitions ennemie à Pagny-sur-Moselle. Après ces diverses opérations, nos avions revinrent tous à leur base d'atterrissage."

"Un zeppelin allant de St-Menehould vers le sud fut bombardé par une section de canons-automotrices, à Révigny. Atteint par un obus incendiaire, le zeppelin tomba en flammes dans le voisinage de Brabant-le-Roi."

Paris, 21, 11.05 p.m. — Les canons français ont abattu un zeppelin, aujourd'hui, dans le voisinage de Brabant-le-Roi, dans le département de la Meuse, dit un communiqué officiel émis ce soir."

Le zeppelin venait de St-Menehould et se dirigeait vers le sud, quand il fut attaqué par les canons de Révigny. Atteint par un obus incendiaire, le zeppelin tomba en flammes dans le voisinage de Brabant-le-Roi."

M. Cousineau se fait mettre à sa place

Le chef de l'opposition, dans un discours d'une heure d'un beau décousu, fait des affirmations qu'il se voit forcer de ravalier.

SIR LOMER GOVIN DEMONTE QUE LES DECLARATIONS DU CHEF DE L'OPPOSITION SONT REMPLIES DE FAUSSETES.

(De notre correspondant)

Québec, 21. — La chambre a étudié le bill de Montréal, ce soir, durant la majeure partie de la séance. M. Cousineau a prononcé un discours des plus cocasses dont on s'est amusé pour pallier un peu la pénible impression qui s'en dégageait par moments.

Dès les débuts, le chef de l'opposition manifesta son intention de faire de l'obstruction. Il déclara qu'il n'était pas urgent de procéder à cette étude, bien qu'on lui eut démontré qu'il importait d'en finir avec le bill le plus tôt possible en vue des prochaines élections municipales qui auront lieu en avril à Montréal et pour lesquelles il faudra des préparatifs particuliers à cause des nouveaux amendements faits à la carte de la cité.

A la clause qui décrète que la durée de la charge de commissaire sera, à l'avenir, de deux ans au lieu de quatre, M. Perron expliqua qu'il valait mieux faire les élections plus souvent pour les commissaires afin qu'ils aient la crainte salutaire de l'électorat et que les dépenses en soient moins onéreuses.

M. Cousineau se leva alors et fit un long discours sur les affaires de Montréal. Tout d'abord il s'attaqua naturellement au projet de Sir Lomer Gouin, de la division de la cité en 20 quartiers et autour duquel il veut voir du mystère. D'après lui, ce n'est pas cette réforme qu'il faut à Montréal. Le chef de l'opposition rassura tout ce qui peut lui venir à l'esprit en un décousu indéchiffrable; il y a de tout et à la fin on ne saurait dire à quoi il veut en venir.

S'efforçant d'être désagréable au premier ministre, il attaqua la question du boulevard Saint-Joseph et accuse Sir Lomer Gouin d'être responsable de ce qui s'est fait alors. Après avoir entendu son discours à ce sujet, pendant une dizaine de minutes, on finit par apprendre qu'il n'y a pas eu de scandale, que lui-même, — M. Cousineau, — a été mêlé à cette affaire à titre de représentant d'un des intéressés, ou du moins par son associé légal.

Le premier ministre fait observer que l'arbitre de M. Cousineau a accepté la décision du tiers-arbitre nommé par le procureur-général à la demande des parties intéressées et dont le chef de l'opposition fait mine de se plaindre maintenant; bien plus, l'arbitre de la partie représentée par M. Cousineau a voté avec le tiers-arbitre, à chaque occasion.

M. Cousineau répond qu'il est enchanté, qu'il a eu absolument justice, de ses espérances même, du tiers-arbitre. Puis il conclut en disant qu'il est temps de dire aux gens de Montréal qu'ils sont des incompetents, des propres à rien, qu'ils ont manifesté leur incapacité dans tout ce qu'ils ont proposé comme solution à la situation dans laquelle ils se sont empêtrés.

Le temps est venu, dit-il, où il faut un remède énergique. Qu'on impose donc à Montréal l'administration de la cité par 7 ou 9 hommes nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, avec un traitement de \$10,000 par année, s'il le faut et qu'on leur donne la liberté de se débarrasser de tous les rouages inutiles de l'administration actuelle. On aura alors une administration d'affaires; "ces administrateurs seraient nommés pour 4 ans; il y aurait un représentant de toutes les classes autant que possible et ils seraient choisis d'après une liste qui serait fournie par chacune de ces classes."

M. Cousineau a parlé de tout, et au cours de ses remarques il a été jusqu'à dire qu'on devrait "essayer les commissaires et les échevins avant de les élire".

La chambre s'est amusée à plusieurs reprises. Cependant, à certains moments, la scène était plutôt pénible et du côté de la gauche, on vit la plupart des banquettes vides pendant que les rares assistants dormaient ou faisaient mine de ne pas entendre.

Sir Lomer Gouin n'a parlé que quelques minutes pour répondre à quelques avancées faites par le chef de l'opposition dont le discours avait duré plus d'une heure.

LA REPONSE DE SIR LOMER GOVIN

Sir Lomer dit d'abord que M. Cousineau a parlé de bien des choses et bien peu du bill, rappelant l'entrevue publiée par un journal de Montréal, donnée par le chef de l'opposition. Le premier ministre trouve le même esprit que celui qui a animé le discours de ce soir; c'est toujours la même chanson. Sir Lomer, d'après M. Cousineau, est responsable des ennuis et des difficultés que rencontre la cité de Montréal et c'est lui qui impose les expropriations dont on se plaint.

Cette expropriation au sujet du boulevard Saint-Joseph, qui l'a demandé, dit Sir Lomer. N'est-ce pas l'ex-échevin Vallières qui est un conservateur? Le maire de Montréal l'a répété pour la centième fois au comité des bills privés. On dit qu'elle a été imposée; mais si on relit le procès-verbal de la séance au cours de laquelle elle a été votée, on constate que toute la chambre l'a approuvée à l'unanimité. La clause avait été insérée dans le bill au comité à la demande de l'échevin Vallières. Sir Lomer n'était pas à cette séance du comité et il ne savait aucunement ce qui s'y était passé. C'est le propos de la clause qui a demandé à ce que l'expropriation fut faite en vertu de la loi Casgrain, le procureur-général n'a eu rien à y voir.

Jamais, dit Sir Lomer, je me suis prononcé sur une expropriation demandée à Montréal.

Dans ce cas encore du boulevard Saint-Joseph, les documents démontrent que le tiers-arbitre dont s'est plaint d'abord M. Cousineau, qui a fait ensuite son éloge, a été nommé par le procureur-général à la demande de M. Vallières et de son avocat, qui était l'associé du chef de l'opposition lui-même. Dans aucun cas le procureur-général n'a agi de lui-même, il a toujours répondu à la demande des parties intéressées.

Sir Lomer déclare de nouveau à M. Cousineau que jamais il

(A suivre à la page 3)

UN SOUS-MARIN DES ALLIES AU BOSPHORE

Londres, 21. — Un sous-marin allié passa, mardi dernier, à travers les Dardanelles et se rendit jusqu'au Bosphore et y torpilla un remorqueur et six transports chargés de munitions, dit une dépêche d'Athènes à la "Reuter's Telegram Company".

La présence du sous-marin ennemi créa une panique à Constantinople.

Le bulletin de Pétrograd

La bravoure et l'habileté légendaires du Cosaque. Des troupes turques supérieures en nombre sont battues par ces vaillants cavaliers.

COMME EN FRANCE, IL Y A EN RUSSIE GRANDE ACTIVITE AERIEENNE.

Pétrograd, 21, via Londres, 22. — Bulletin officiel émis aujourd'hui:

"Notre artillerie canonna un corps considérable de troupes allemandes à Schlossberg, près Dvinsk, et occupa les travaux de défense après la fuite des Allemands."

"A Iloukst, nous fîmes sauter 5 mines placées sous 5 blockhaus allemands et nous occupâmes les cratères. Il s'ensuivit une lutte désespérée pour la possession des deux cratères les plus avancés, mais à la fin nous les tenions encore."

"Le 19 février, à 11 heures du soir, nos aviateurs jetèrent plusieurs douzaines de bombes sur la gare et la ville de Bucacz, en Galicie. Après la chute d'une bombe de lourd calibre, on remarqua de grandes colonnes de flammes et de fumée."

"Un de nos dirigeables lança un certain nombre de grosses bombes sur la gare de Monasteryska."

"Dans la région du Dniester, district de Uscieczko, notre tir effectif arrêta des tentatives ennemies d'approcher nos tranchées."

"Dans la Mer Noire, nos torpilleurs détruisirent 13 navires à voiles sur la côte d'Anatolie."

"Dans la région côtière du Caucase, nos bataillons délogèrent les Turcs du bassin de la rivière Vetzseu, les refoulant au-delà de la rivière Beyoukde-re."

"En poursuivant l'ennemi dans la région d'Erzeroum, nous fîmes prisonniers plusieurs centaines d'Askaris. Un détachement de cosaques, rencontrant dans les montagnes une colonne d'infanterie turque appuyée par de l'artillerie, l'attaqua bravement, dispersa l'infanterie et captura 3 batteries d'artillerie de campagne et un grand nombre de caissons."

"Dans la région Chynys, à 50 milles au nord-ouest du lac Van, notre cavalerie chargea des troupes nombreuses de fantassins turcs et un régiment de cavalerie attaché à ces troupes. Plusieurs d'entre eux ayant été tués ou faits prisonniers, les Turcs abandonnèrent le champ de bataille."

LE BULLETIN DE LONDRES

26 avions alliés font des dégâts considérables dans les lignes ennemies, détruisant magasins et voies ferrées.

Londres, 21. — Bulletin officiel publié ce soir:

"26 avions ont effectué hier une attaque contre les dépôts ennemis à Don, à environ 12 milles au sud-ouest de Lille. On croit qu'ils ont causé des dégâts d'une grande étendue aux magasins et aux voies ferrées. Toutes les machines revinrent indemnes."

"Notre artillerie bombardait activement les tranchées ennemies aux alentours d'Hulluch et au nord du canal Ypres-Comines."

"Le tir violent de nos howitzer contre les emplacements de canons ennemis dans la région de Radinghem, causa une forte explosion."

LE BULLETIN DE ROME

Tient-on secrètes les opérations sur le front italien?

Rome, via Londres, 21. — Bulletin officiel émis ce soir:

"Il n'y a rien à rapporter sur toute la longueur du front."

LA SANTE DU ROI GEORGES

Il est complètement remis de son accident du mois d'octobre dernier.

Londres, 22. — Le Roi Georges est maintenant complètement remis de son accident causé par une chute de cheval sur le front en France, au mois d'octobre dernier, et ses médecins lui ont permis de reprendre ses visites aux troupes en exercice."

Nos ministres à Ottawa se montrent reveches

C'est en vain que Sir Wilfrid Laurier, MM. E. M. MacDonald, Turriff et l'honorable M. Pugsley font des suggestions à Sir Robert Borden dans l'intérêt du pays, le premier ministre ne démord pas de son idée.

SIR ROBERT ET L'HON. M. HAZEN REPONDENT AVEC BIEN PEU DE BONNE GRACE A DES QUESTIONS DE L'OPPOSITION.

(Tribune de la presse)

Ottawa, 21. — Le gouvernement continue à montrer la faiblesse la plus étonnante dans ses réponses aux demandes d'information et aux critiques de l'opposition. Il semble même que le premier ministre ait pris pour acquis que toutes les suggestions faites au ministère, même dans l'esprit le moins partisan possible sont des attaques contre son administration et de ce fait il se met martel en tête chaque fois qu'un oppositionniste se mêle d'avoir plus de jugement et plus de prévoyance que le gouvernement. Malheureusement les libéraux des Communes ne semblent pas disposés à fermer les yeux et ils ne manquent aucune occasion de donner des conseils et de faire entendre des protestations au gouvernement.

Les journaux de samedi publiaient une nouvelle annonçant que l'Armée du Salut avait l'intention de faire venir au Canada quelque quinze mille femmes et enfants, jetés sur le pavé par la guerre. Et l'hon. M. Chs. Murphy demandait au premier ministre ce qu'il y avait de vrai dans cette nouvelle. La réponse de M. Borden vint toute naturelle sur ses lèvres; il n'en savait rien et comme un rire amusé partait de quelques bancs de l'opposition, le premier ministre en rougissant, ajoutait qu'il allait se renseigner.

Un peu plus tard M. McDonald de Picton mettait à découvert un autre petit procédé de patronage et de protection partisane employé dans la Nouvelle-Ecosse par le département de la Marine. Jusqu'à 1911 le chargement des navires du gouvernement employés au transport du charbon se faisait à la journée de sorte que les débardeurs pouvaient également être traités.

Depuis cette date le travail de chargement se donne par contrat à des compagnies amies du gouvernement et ces compagnies paient aux débardeurs les prix qu'elles veulent. L'Union des débardeurs de Picton fit application demandant à soumissionner directement pour ce travail, mais le gouvernement ne fit aucune réponse à cette demande.

Et M. Hazen ne put trouver d'autre réponse que de dire que l'Union des débardeurs était toute jeune et qu'il avait cru qu'elle ne pourrait peut-être pas remplir son contrat, mais si dans une année elle vivait encore il considérerait la question de lui accorder un contrat.

On trouvera que c'est là un moyen plutôt extraordinaire d'aider à l'union à se tirer d'embaras et à vivre.

Et plus tard au cours de l'octroi de subsides pour le bureau de haut-commissaire canadien à Londres le premier ministre se trouvait de lui-même placé dans une impasse.

Sir Wilfrid Laurier demandait tout simplement au premier ministre si le gouvernement avait l'intention de laisser Sir George Perley à la tête du bureau du commissariat canadien en Angleterre.

Et le premier ministre entrait dans une longue explication pour dire que M. Perley n'avait été nommé que pour une année et que la guerre avait été cause de la prolongation de son terme d'office.

Sir Wilfrid devait de nouveau demander au gouvernement s'il avait l'intention de laisser M. Perley en fonction. "Pour la durée de la guerre", répliquait M. Borden, "nous aviserons après".

Et à ce sujet M. McDonald conseillait au gouvernement de nommer au commissariat un homme d'affaires qui s'occuperait exclusivement du côté des affaires et qui verrait à obtenir pour les industries canadiennes les commandes que nous pourrions remplir au Canada. Depuis le commencement de la guerre fait remarquer M. MacDonald, de gros contrats sont allés aux Etats-Unis alors que nous aurions pu les remplir au Canada tout simplement parce que nous n'avions personne pour veiller à nos intérêts sous ce rapport.

"Spécifiez nous donnant un exemple", demande le premier ministre à M. MacDonald.

"Je trouve un exemple tout prêt dans la vente des chevaux, réplique M. MacDonald, et il en a été de même pour les commandes d'obus. La chose a été répétée si souvent que nous avons dû produire moins cher que les Etats-Unis pour obtenir des commandes de guerre."

"Il est encore temps de remédier à cet état de choses, termine M. MacDonald, et une organisation financière spéciale au bureau du commissaire canadien à Londres nous obtiendrait pendant et après la guerre des commandes importantes."

Le premier ministre réplique que les prétentions de M. MacDonald ne sont pas fondées. Le gouvernement a fait tous ses efforts pour obtenir toutes les commandes de guerre possibles pour les industries canadiennes. Le bureau de la guerre a été avisé de toutes nos ressources et le gouvernement canadien n'est pas à blâmer. Sir George Perley s'est aussi activement occupé des intérêts canadiens sous ce rapport. Puis M. Borden dit qu'il faut bien se rappeler que nous avons eu depuis le commencement de la guerre pour 48 millions de commandes de guerre."

M. Turriff fait remarquer au premier ministre que les commandes du Canada ont dû pour la plupart passer par les Etats-Unis. Ainsi toutes les commandes de l'Armée pour le bois de la Colombie-Anglaise passaient jusqu'à il y a quelques mois encore, par les Etats-Unis. Il faut aussi remarquer que les commandes des gouvernements alliés aux Etats-Unis se montent à deux milliards de piastres.

Puis Sir Wilfrid Laurier fait remarquer au premier ministre

(A suivre à la page 3)

SIR CHS. HIB. TUPPER SE JOINT AUX LIBERAUX

Winnipeg, 21. — Une dépêche à la Manitoba Free Press, datée de Vancouver annonce:

"Ce qu'on attendait depuis longtemps et que quelques-uns ridiculisaient comme improbable, est à la veille de se réaliser, par la retraite de Sir Chs. Hibbert Tupper des rangs du parti conservateur de la Colombie-Anglaise et son entrée dans le parti libéral."

"Le fils d'un des Pères de la Confédération a définitivement annoncé son intention de soutenir la candidature de M. A. MacDonald, candidat libéral choisi en opposition à l'hon. M. C. E. Tisdall, ex-maire de Vancouver."

Au parlement de Londres

Crédits de guerre pour £420,000,000. Les crédits votés depuis le début de la guerre se chiffrent à £2,082,000,000.

LA PUISSANCE DU CREDIT ANGLAIS. — DISCOURS DE M. ASQUITH ET DE M. McKENNA.

Londres, 21, 10.00 p.m. — La Chambre des Communes vota ce soir, de nouveaux crédits au montant de £420,000,000.

Ces crédits devront suffire aux dépenses de guerre entre-ci et la fin de mai. Le total des crédits ainsi votés depuis le début de la guerre s'élève à £2,082,000,000, somme dit le premier ministre Asquith, qui non seulement est sans précédent, mais qui dépasse l'imagination de tout financier de ce pays ou d'ailleurs."

Le Parlement fut occupé toute la journée par l'étude des questions financières.

M. ASQUITH

Le premier ministre Asquith parla pendant 50 minutes lorsqu'il présenta la motion du gouvernement pour obtenir de nouveaux crédits de guerre. Le chancelier de l'Echiquier, Reginald McKenna, donna ensuite un compte rendu concernant le change américain, lequel, dit-il, est aussi élevé que le désire le gouvernement anglais.

Les sommes énormes nécessaires à la conduite de la guerre ne sont pas le point sur lequel appuya le premier ministre Asquith; c'est le fait que, par une économie soignée, le gouvernement avait réussi à maintenir le chiffre des dépenses au dessous de £5,000,000 par jour, chiffre qu'il croit pouvoir être dépassé en tout temps.

"Je sens qu'une responsabilité énorme et écrasante retombe sur moi de demander à la Chambre cette somme gigantesque", dit le premier ministre, "et je ne pourrais faire à moins d'être certain que le gouvernement a exploré soigneusement le terrain, de sorte que nous ne demandons pas un sou de plus qu'il n'est nécessaire pour les besoins de notre cause et que les grandes responsabilités devant l'Histoire ne l'exigent, et à moins d'être certain, aussi, que toutes les précautions possibles sont prises pour voir à ce que l'argent des contribuables ne soit pas gaspillé."

M. Asquith dit que le chiffre des prêts faits aux Alliés par l'Angleterre s'élève à près de £169,000,000, auquel il faut ajouter les prêts faits aux Alliés par la Banque d'Angleterre à la demande du gouvernement britannique. Le premier ministre ne dit pas le chiffre de ces derniers, mais il déclare que le chiffre de £423,000,000 assigné dans le budget de septembre, pour des prêts aux Alliés ne sera pas dépassé.

LE CHANCELIER DE L'ECHIQUEUR

Le chancelier de l'Echiquier, dans un compte rendu optimiste concernant l'état du crédit de la Grande-Bretagne, dit:

"On nous accuse de ne pas prendre les mesures nécessaires à maintenir notre crédit, en particulier, en ce qui regarde le change américain. Je ne ferai que demander à la Chambre de comparer le cours de notre change américain à celui d'aucun des autres belligérants. Au moment actuel, le taux en est à 4.76, et le gouvernement ne le désire pas plus élevé. Il est de 10 cents au-dessous de la normale, mais nous ne désirons pas le voir monter ou même dépasser la normale, pour la raison très simple que nous découragerions l'importation en gardant le cours de change quelque peu au-dessous du pair, et que nous arrêtons l'exportation de notre or en Amérique."

"Il est étonnant qu'après 18 mois de guerre nous soyons encore le seul pays du monde ouvert au commerce de l'or. Notre papier-monnaie peut-être échangé à la Banque pour de l'or. Chaque "souverain" en papier-monnaie a de l'or derrière lui. On n'aurait jamais cru, il y a deux ans, que le crédit anglais pourrait soutenir l'épreuve extraordinaire à laquelle il est soumis."

"Nonobstant des dépenses fantastiques, nous avons maintenu notre crédit. Nous avons de grandes ressources, mais nous devons les manier avec prudence. Je n'ai aucun doute que, dans un an d'ici, je puisse démontrer que notre crédit est resté solide."

Sur la question de savoir si, après la guerre, on entraverait l'acceptation et l'escompte des billets, (A suivre à la page 3)

CHRONIQUE DES SPORTS

LAVAL ET MONTREAL SONT ENCORE EGAL

LES DEUX CLUBS SE RENCONTRERONT JEUDI SOIR POUR DECIDER DU CHAMPIONNAT. — LE MCGILL A FAILLI CAUSER UNE GROSSE SURPRISE.

Le Laval et le Montréal ont l'un et l'autre gagné hier soir leurs parties de la Ligue de la Cité et se trouvent de nouveau égaux pour la première place. Une partie supplémentaire, une partie décisive, sera jouée jeudi soir à l'Arena entre les deux clubs. Le vainqueur sera le champion de la Ligue du président Lecours pour 1916. Les deux parties ont été furieusement contestées. Le National a fait une lutte de géant au Laval et le McGill est venu bien près de donner le championnat au Laval. Le point décisif, celui qui a donné la victoire au Montréal a été enregistré cinq secondes seulement avant l'expiration du temps.

La joute de jeudi soir entre le Montréal et le Laval promet des émotions. Dans la première partie de la soirée, le Laval triompha du National, mais non sans peine. Les hommes de Léo Dandurand combattirent avec autant d'énergie et d'acharnement que si le championnat avait été en jeu pour eux. Ils attaquaient avec fureur et checkaient avec une détermination extrême les bâtons de leurs adversaires. Ils brisèrent aussi les vigoureux bâtons du Laval. Le résultat fut incertain jusqu'à la fin de la deuxième moitié.

Le Laval compta les deux premiers points de la soirée, en cinq minutes, puis Dandurand, du National, donna un point à son club, mettant le score à 1. Il était encore le même à l'intermission. Le jeu recommença avec un entrain endiablé. Les deux camps furent toujours longtemps sans compter, puis Léo Dandurand, Major, C. fut à la dernière partie de cette joute. Le National redoubla d'efforts pour reprendre le terrain perdu, mais ce fut en vain, et la joute se termina avec un score de 3 à 1.

La deuxième joute entre le Montréal et le McGill a été l'une des parties les plus sensationnelles et les plus furieusement contestées vues cette saison à l'Arena. Elle a été excitante au plus haut point et le résultat a été en doute jusqu'au dernier moment. Le McGill est venu bien près de causer la plus grosse surprise de la saison. Il a fallu faire partie nulle avec le Montréal, ce qui aurait donné le championnat au Laval par un point. Le score est de 2 à 2. Le McGill enregistra le premier point de la joute, mais le Montréal égala le score. Une fois de plus, le McGill prit les devants, mettant le score à 1. Le Montréal égala toutefois les chances d'une seconde fois, et la première moitié de la joute se termina avec un score de 2 à 2. A la reprise les hostilités, la lutte s'engouffra furieuse. La Division d'attaque du McGill était extrêmement agressive et se lança avec fureur à l'assaut des buts

aux Ottawa. M. Lichtenhein a déclaré hier que Sprague Cleghorn a fait des instances auprès de lui pour qu'il lui soit permis de s'aligner au moins pendant quelque temps contre les Ottawa. Brownie, Baker et Bawle seront également de la partie. La demande de billets réservés pour cette joute est déjà considérable, de sorte que ceux qui désirent de bonnes places sont priés de se procurer leurs billets à l'avance.

La joute de demain soir à l'Arena, entre les Wanderers et les Ottawa est d'une importance capitale pour les Red Bands. Un triomphe sur les Sénateurs les mettrait en excellente posture pour le championnat tandis qu'un insuccès donnerait aux clubs Canadien, Ottawa et Québec de nouvelles chances d'arriver au championnat. Les Wanderers auront leur club au grand complet pour s'attaquer

LES OTTAWA CONTRE LES WANDERERS

SPRAGUE CLEGHORN A DEMANDE LE PRIVILEGE DE JOUER CONTRE LES SENATEURS DEMAIN SOIR. — LES RED BANDS SERONT AU GRAND COMPLET.

La joute de demain soir à l'Arena, entre les Wanderers et les Ottawa est d'une importance capitale pour les Red Bands. Un triomphe sur les Sénateurs les mettrait en excellente posture pour le championnat tandis qu'un insuccès donnerait aux clubs Canadien, Ottawa et Québec de nouvelles chances d'arriver au championnat. Les Wanderers auront leur club au grand complet pour s'attaquer

LA CARRIERE DE JOE JEANNETTE

CE PUGILISTE A FAIT PLUS DE 200 BATAILLES DEPUIS 1904. — IL S'EST DEJA RENCONTRE AVEC GREEN. — SON MATCH AVEC CARPENTIER.

Joe Jeannette a toujours été un grand favori à Montréal, et c'est avec une véritable joie sportive que les amateurs de boxe ont appris qu'il rencontrerait Silas Green vendredi soir aux salles du Club Athlétique Canadien. Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Ce sera pas la première fois que ces deux hommes se rencontreront. Le 15 juin 1914, Green qui en était alors à ses débuts fit une lutte ardente à Jeannette, et c'est avec l'espoir de prendre une revanche éclatante que Green a accepté de le rencontrer de nouveau à Montréal. Jeannette est un pugiliste à records. Ses premiers combats eurent lieu en 1904 et depuis lors Jeannette a fait plus de 200 batailles parmi lesquelles il est bon de noter celles avec Jack Johnson, Sam McVea, Sam Langford, Jim Barry, Sandy Ferguson, Al Kubiak, Porky Flynn, Colin Bell et Georges Carpentier. Il est bon de noter que Jeannette a obtenu la décision à la fin d'une bataille de 15 rondes avec le fameux pugiliste français le 21 mars 1914. C'est ce grand pugiliste que nous verrons à l'œuvre vendredi soir au Club Canadien.

Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Le résultat de ce combat est difficile à pronostiquer, car Green a, depuis quelque temps une place prééminente chez les pugilistes professionnels du continent américain. Il a eu des affaires sur les bras pour vendredi soir, car ce n'est pas tâche facile pour un aspirant aux plus hauts honneurs que de rencontrer un rival aussi haut coté que Jeannette.

Les calculs de Rickard

Il compte sur une recette de \$15,000 pour la rencontre Willard-Moran.

New-York, 21. — Tex Rickard ne peut encore affirmer si l'événement du 25 mars aura lieu tel qu'annoncé, attendu que le champion Willard souffre d'un gros rhume.

A tout événement Tex a fait tous les calculs et déductions voulus pour pouvoir tirer profit de son entreprise colossale qui lui coûtera peut-être plusieurs milliers de piastres de son argent personnel.

Rickard prétend pouvoir placer 12,500 personnes à l'intérieur de Madison Garden le soir de la bataille et celles-ci payant de \$3.00 à \$25.00, le siège, rapporteraient aux promoteurs l'énorme montant de \$145,000.

Si les prévisions de Tex étaient justes, le bénéfice serait appréciable, mais nous doutons fort que la présence de ces deux hommes dans l'arène attire autant de monde disposé à déboursier pour un simple assaut de 10 rondes une somme aussi considérable.

Rickard a disposé les sièges de cette façon pour obtenir le montant voulu :

500 sièges à \$ 3. \$ 1,500
4,000 sièges à 5. 20,000
2,000 sièges à 7. 14,000
2,000 sièges à 10. 20,000
1,000 sièges à 15. 15,000
2,000 sièges à 20. 40,000
1,400 sièges à 25. 35,000
12,500 sièges. \$145,000

LE MONTAGNARD

Grande sortie en raquette jeudi soir avec dames chez Dupéré à la Longue-Pointe. Départ au No 149 Berri à 8 heures précises. Que les Montagnards se fassent un devoir de se rendre avec leurs amis.

VICTOIRE DES CORDONNIERS

Dimanche après-midi avait lieu sur les allées du Club Athlétique Canadien une des plus intéressantes parties de quilles de la saison. Il s'agissait de la rencontre des joueurs de l'Association Athlétique Le Cordonnier avec une équipe spécialement organisée pour la circonstance par M. Rodrigue Lamoureux. Les cordonniers groupés sous la direction de M. Georges Laurier, qui ayant un joueur de la classe B, remportèrent une victoire signalée sur leurs rivaux. En effet, la partie commença à deux heures précises et donna le résultat suivant :

LES CORDONNIERS

Désautels. 201 215 211 — 627
Plante. 171 199 192 — 562
Bernier. 203 177 166 — 546
Bédard. 212 170 166 — 548
Labellé. 222 169 199 — 590
Total. 1009 870 934 — 2813

INCONNUS

Lamoureux. 190 201 188 — 579
Cattaritch. 162 184 135 — 481
Blondeau. 171 199 199 — 569
Meunier. 221 186 188 — 595
Bouliane. 159 180 143 — 482
Total. 903 947 853 — 2703

Toute information sera obtenue à propos de l'Association Athlétique Le Cordonnier, en s'adressant à Georges Laurier. Boîte 1501.

VICTOIRE DE JIMMY DUFFY

Buffalo, N.Y., 21. — Jimmy Duffy a triomphé de Ted Kid Lewis ce soir dans un combat de dix rounds.

A LA HAVANE

La Havane, 21. — Voici la liste des inscrits dans les courses de mardi :

1re course, 3 furlongs — Curia, 102, Idolita, 106, Graces, 109, Burbank, 112, Ophelia W., 112, 113, Gora, 112, Otisco, 112, Manokin, 115.

2ème course, 5 1-2 furlongs — Canoe, 97, Coaster, 107, Russell McGill, 108, Protogoras, 110, Sniffy Allen, 115, Sordello, 115, Lord Wells, 115.

3ème course, 5 1-2 furlongs — Laurier, 110, Sir Dyke, 110, Miss Genevieve, 111, Avaris, 112, Edmund Adams, 112, Jabet, 112, Belfast, 115.

4ème course, 5 1-2 furlongs — Page White, 101, Baby Sister, 106, Atterlow, 108, Chas. Francis, 109, Malik, 109, Lochiel, 111.

5ème course, 1 mille et 50 verges — Galeswinthe, 93, Argument, 93, Mike Cohen, 96, Catybank, 103, Tener, 104, Louise May, 105, Moscovia, 107, Springmass, 110, C. F. Grainger, 112.

VICTOIRE DES STE-SCHOLASTIQUE

Dimanche dernier le Ste-Scholastique a battu le Montréal, Light, Heat & Power par un score de 3 à 1. A la partie fut très belle et les joueurs tous très habiles. Les points furent enregistrés par R. Charon (1), C. Landry (2) par Ste-Scholastique et E. Rose par M. L. H. & P.

Dimanche prochain nous recevrons le club Monarch de Montréal.

L'ALL-STAR BAT LES CHAMPIONS PAR 3 à 2

LE LACHINE N'A PU ARRIVER AVEC LA CREME DES AUTRES CLUBS DE LA LIGUE MONTREAL. — ON PRESENTE AUX CHAMPIONS LES COUPES ROSS ET DE LIMBOURG.

La partie d'hier soir, entre Lachine et l'All-Star, au Victoria, a résulté en une victoire pour ce dernier par le score de 3 à 2. Les Champions ont bien joué, mais, l'All-Star a dominé les deux tiers de la partie. Composé de la crème des joueurs de la Ligue de Montréal, l'All-Star a joué une partie très forte du commencement à la fin. Matte fut simplement merveilleux. Maltais, dans ses buts, arrêta avec un rare sang-froid, plusieurs lancers formidables. Sauvé, des Stars, fut partout, et ce brillant joueur parcourut la glace sans relâche. Pollock, Hyland et Wall furent des alliers supérieurs, qui contribuèrent pour beaucoup au résultat final.

Le Lachine afficha une forme superbe. Penny, dans le filet, fut une étoile. Norton et Chamallard firent des courses sensationnelles et Chamallard compta un point de toute beauté dans la dernière période.

Avant la partie, on présenta aux Lachine, champions de la Ligue de Montréal, les coupes Ross et de Limbourg, et MM. Art. Ross et de Limbourg, les donateurs des trophées, firent la remise des coupes aux champions.

Alignement des clubs :

500 sièges à \$ 3. \$ 1,500
4,000 sièges à 5. 20,000
2,000 sièges à 7. 14,000
2,000 sièges à 10. 20,000
1,000 sièges à 15. 15,000
2,000 sièges à 20. 40,000
1,400 sièges à 25. 35,000
12,500 sièges. \$145,000

A la Nouvelle Orléans

sultats des courses de cet après-midi : 1re course, 4 furlongs. —

1 Bon Otis, 109, Keogh, 7 à 1, 5 à 2, au pair.

2 George C. Love, 115, McTaggart, 3 à 1, 6 à 5, 3 à 5.

3 Wat, 114, Mott, 3 à 1, au pair, 1 à 2.

Temps, 47 3-5.

Rhymer, Lird Lore, Yellow Sally, Bee Hampson, Wankeag ont aussi couru.

2ème course, 6 furlongs. —

1 Rose Marian, 109, Garner, 8 à 5, 3 à 5, 1 à 4.

2 Lucky, 113, Butwell, 11 à 5, 4 à 5, 1 à 3.

3 Panhandle, 113, Robinson, 15 à 1, 6 à 1, 5 à 2.

Temps, 112 3-5.

Busy Joe, Tribolo, Lady Mildred, Tralee ont aussi couru.

3ème course, 6 furlongs. —

1 Phil Ungar, 103, McTaggart, 5 à 1, 2 à 1, 4 à 5.

2 Belamoor, 112, Address, 7 à 2, 6 à 5, 3 à 5.

3 Searamond, 111, Butwell, 7 à 5, 3 à 5, 1 à 4.

Temps, 113 3-5.

Manasseh, Menlo Park, Maria, Lady Jane Gray, Frisky ont aussi couru.

4ème course, 1 mille. —

1 Por Fair, 107, Koerner, 11 à 5, 1 à 2, hors.

2 Tokay, 110, Taylor, 3 à 1, 1 à 2, hors.

3 Rifle Shooter, 102, Vandusen, 9 à 10, 1 à 3, hors.

Temps, 140 2-5.

Bona Brother, Batouch, Lady Phillie ont aussi couru.

5ème course, 1 1-16 mille. —

1 Plantagenet, 112, McTaggart, 4 à 1, au pair, 2 à 5.

2 Juliet, 104, Vandusen, 9 à 5, 1 à 2, hors.

3 Clubs, 111, Address, 6 à 5, 1 à 3, hors.

Temps, 147 2-5.

Bona Brother, Batouch, Lady Phillie ont aussi couru.

6ème course, 1 mille 70 verges. —

1 Duke of Dunbar, 114, Keogh, 7 à 1, 5 à 2, 4 à 5.

2 Lamode, 105, McTaggart, 8 à 1, 3 à 1, au pair.

3 Injury, 112, Taylor, 6 à 5, 3 à 5, 1 à 4.

Temps, 144 2-5.

Polly H., Transport, Alston ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits dans les courses de mardi :

1re course, 3 and et plus, 1 mille : Trend 107, Talleyrand 107, Stephen R. 107, Carl's Boy 107, Alley 97, Serf Sayin 112, King K. 112, Blonde 114, J. W. O'Shea 114, Capt. Marchmont 114, Roy 114.

2ème course, 3 and, 1 mille : Miss Philbin 101, Typography 101, Margaret O. 105, Larkin 108, Mayme W. 108, Mary Jay 110, Miss Juliette 110, Little Eggs 110, Glomer 110, Good Counsel 115.

3ème course, 4 and et plus, 1 1-16 mille : Mabel Dubuque 102, Batwa 104, Intone 105, Helen M. 107, Mary Ann K. 107, Lucky George 109, Benedictina 109, Harry Lauder 112, Orphe 112.

4ème course, 3 and et plus, 1 mille : Cliff Field 95, Deliver 98, Fair Hero, 98, Beulah S. 99, Prince S. 100, Grumpy 101, Gold Crest Boy 106, J. J. Lillis 113.

5ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Ask Ma 104, Jessie Louise 106, Reymour 107, Ina Kay 107, Mckerry 110, Guide Post 111, Bell Boy 111.

6ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

7ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

8ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

9ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

10ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

11ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

12ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

13ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

14ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

15ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

16ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

17ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

18ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

19ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

20ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

21ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

22ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

23ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

24ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

25ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, Mabel Montgomery 95, Celebrity 101, Best Bib & Tuck 102, Miss Fannie 103, Nigardo 105, Old Charter 105, Gerrard 105, Mattie G. 106, River King 106, Puck 110, W. W. Clark 110, Diadi 112.

26ème course, 3 and et plus, 1 mille et 20 verges : Lyndora 95, Bobolink 95, Serenita 95, M

EN MARGE DE LA LÉGISLATURE

Les municipalités et leurs aliénés. — Les revenus de la chasse et de la pêche. — La déconfiture de M. Sauvé. — M. Cousineau au comité des bills privés.

Une loi établie depuis au moins 25 ans oblige les municipalités à rembourser au gouvernement les sommes qu'il a déboursées pour l'entretien, dans les asiles publics, des aliénés domiciliés dans ces municipalités.

L'opposition conservatrice appelle ce remboursement une taxe et M. Bérubé posait l'autre jour à la chambre la question suivante: Le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir, pendant cette session, la taxe actuelle pour l'entretien des aliénés qui est un fardeau sur les municipalités?

Et l'hon. M. Mitchell a répondu que cette taxe n'existait pas, et que le gouvernement n'avait pas l'intention d'abolir la loi obligeant les municipalités à payer l'entretien de leurs aliénés.

Voilà, d'ailleurs, un exemple du procédé de l'opposition. En vertu de la loi actuelle, les municipalités dont quelque citoyen a été admis à un asile d'aliénés aux frais du public, sont obligées de payer leur entretien au gouvernement, lequel a un contrat avec les propriétaires des asiles, pour une somme très réduite et qui fait bénéficier la municipalité de cette réduction.

M. Bérubé voudrait faire abroger cette loi. Qu'en résulterait-il? Que l'entretien des aliénés pauvres serait à la charge de toute la province, et par conséquent, de toutes les municipalités, qu'elles aient ou non des aliénés aux asiles. Est-ce que ce serait équitable?

Les municipalités sont tenues de prendre soin des personnes ayant leur domicile chez elles à qui la Providence a enlevé la raison. De même elles ont le devoir de prendre soin de leurs indigents malades ou infirmes.

Autrefois, elles avaient coutume d'expédier, sous un prétexte ou sous un autre, leurs indigents, aliénés, malades ou infirmes, à Montréal ou à Québec, laissant à ces villes la charge d'en prendre soin.

Or, les municipalités de ces villes ont bien assez de leurs propres indigents à entretenir. Que chaque municipalité paie pour les siens, voilà la justice. Et celles qui sont assez heureuses pour ne pas avoir d'indigents à entretenir, ne doivent pas être taxées pour les autres.

Sur demande de M. Tessier, député de Rimouski, l'hon. M. Mercier, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêches, a donné à la chambre d'intéressants renseignements sur les revenus que son département tire des loyers de territoires de chasse et de pêche, dans son comté de Rimouski.

Dans ce comté, il y a 20 territoires de chasse sous location, 70 lacs et 5 rivières. Les locataires sont soit des particuliers, soit des clubs. Les baux sont faits actuellement pour quatre ans; mais quelques-uns, datant d'avant 1910, sont pour de plus longues périodes.

Le loyer, d'après les chiffres donnés par l'hon. M. Mercier, serait, pour les territoires de chasse, de \$4.00 par mille carré par année pour les petits territoires et de \$3.00 pour les plus grands qui sont aussi plus éloignés dans les bois.

Pour les lacs, le loyer varie de \$10 à \$200 par année et pour les rivières de \$10 à \$15.00.

Le revenu total de ces baux serait annuellement de \$4,067, ce qui, à 5 p.c. représente le revenu d'un capital de \$135,567, — pour le comté de Rimouski seulement.

J'ai déjà signalé l'échappatoire que prend M. Sauvé, pour se tirer de la mare où il s'est jeté en voulant trouver des scandales dans l'administration des travaux de la voirie rurale.

C'est à propos de la municipalité de la paroisse de Saint-Gédéon du lac Saint-Jean, qu'il a joué son petit jeu. Il a demandé combien le gouvernement avait payé pour ses services ou pour ses fournitures à tel ou tel individu, par rapport aux travaux de macadamisation dans cette localité.

Et le gouvernement a répondu, tout naturellement, qu'il avait payé la somme convenue à la municipalité, mais n'avait rien payé directement à aucun particulier.

Le total payé à la municipalité de Saint-Gédéon est de \$38,633.31. Si M. Sauvé tient à savoir comment cette somme a été dépensée, qu'il le demande à la municipalité.

La figure faite par M. Cousineau, la semaine dernière, au comité des bills privés, est pitoyable.

Tandis qu'il essayait, ici et là, de mettre des bâtons dans les roues de Sir Lomer Gouin, personne ne semblait faire attention à lui. Ses amis parmi les échevins, à commencer par M. Ménard, ont paru l'ignorer complètement et les deux députés conservateurs de langue anglaise de Montréal, MM. Gault et Tansey, l'ont abandonné complètement pour voter en faveur des propositions de Sir Lomer Gouin!

R. de S.

LES CONDITIONS DE PAIX DES PUISSANCES DE L'ENTENTE

Restauration de la Belgique et de la Serbie, retour à la France de l'Alsace-Lorraine, indemnités raisonnables à la Belgique, à la France et à l'Angleterre.

L'ALLEMAGNE VAINCUE N'A QU'A SE SOUMETTRE

Washington, 21. — Les intentions du gouvernement anglais à l'égard de l'Allemagne et la proposition de la guerre, jusqu'à la victoire complète et écrasante des puissances de l'Entente, empêcheront l'Angleterre de faire des concessions aux Etats-Unis en ce qui concerne le blocus et le désarmement des navires de commerce.

Le gouvernement anglais est absolument décidé à poursuivre la guerre jusqu'à ce que les alliés aient atteint leur "but original".

Ce but comprend le rétablissement intégral de la Belgique, le retour à la France de l'Alsace-Lorraine, la restauration de la Serbie et des indemnités à la France et à la Belgique, en compensation des dégâts qu'elles ont subis, et à l'Angleterre, en compensation des pertes maritimes causées par les sous-marins.

Le blocus sera rendu aussi sévère que le permet le respect des droits des neutres. Les navires de commerce ne seront pas désarmés. Si les Etats-Unis demandent que l'armement des navires de commerce soit nettement stipulé, l'Angleterre se refusera à donner des garanties qui pourraient nuire à la légitime défense des navires de commerce contre les sous-marins.

Tout ce qui précède exprime la façon de voir de personnages officiels, actuellement en Amérique, bien que les protestations adressées à l'Angleterre pour connaître les intentions du gouvernement anglais. Ces déclarations montrent que l'Angleterre tient à exercer sur mer tous les droits que lui donnent les lois internationales et qu'elle ne peut rien pour éviter aux Etats-Unis une crise critique dans ses discussions avec l'Allemagne au sujet de la guerre sous-marine.

Toutes les protestations adressées à l'Angleterre par les Etats-Unis au sujet du blocus recevront due attention. Elles seront réglées conformément aux traités existants. Les Etats-Unis seraient mal venus de montrer trop d'impatience si des retards se produisent car pendant la Civil War, l'Angleterre a été obligée de faire du "blockade", prise de guerre, n'a été réglée qu'au bout de trois ans. Il s'en faut de beaucoup que l'affaire du "Wilhelmina" ait atteint un délai aussi prolongé.

Quoi qu'il arrive, l'Angleterre se trouve dans la nécessité de tendre tous ses efforts pour faire aboutir la terrible campagne dans laquelle elle est engagée. Il ne s'agit pas simplement pour elle de conserver les positions occupées par ses armées. Sur

le front occidental les troupes anglaises devront prendre l'initiative et l'Angleterre aura des sacrifices à faire. Il y a tout lieu de croire que la France sera satisfaite de son allié. Les critiques militaires estimant qu'il faudra sacrifier la vie de 500,000 soldats anglais pour briser la ligne des fortifications allemandes. Tout le nécessaire sera fait pour atteindre le "but original", que les alliés se sont proposés. La paix ne sera conclue que quand les alliés de l'Entente le jugeront bon. L'Angleterre et la Russie se mettront sans peine d'accord sur l'avenir de la Pologne, tout en tenant compte du désir de la France de voir ce pays redevenir libre. Constantinople ne sera pas un obstacle à la conclusion de la paix quand le moment sera venu.

Il faut repousser l'idée que l'Angleterre est poussée par des motifs de jalousie et de vengeance, à écraser l'Allemagne. La ruine de cette nation est la conséquence fatale de la poursuite par les alliés de leur "but original".

L'Allemagne, en 1870, a exigé de la France une indemnité de cinq milliards de francs pour compenser les dommages causés à l'Allemagne par la campagne défensive de son ennemi. Si l'on faisait calculer l'indemnité à imposer à l'Allemagne sur les mêmes bases, le peuple allemand serait écrasé sous le poids des impôts pour une période sans fin. Le chiffre d'une indemnité calculée sur de telles bases dépasse l'imagination humaine. Mais les alliés s'arrangeront de façon à empêcher la restauration immédiate des énergies commerciales et financières de l'Allemagne. Il semble nécessaire à l'Angleterre que l'Allemagne ne puisse sortir de l'état de banqueroute, dans lequel elle s'est plongée volontairement, avant plusieurs décades.

Chaque fois que les Allemands parlent de paix, le peuple anglais y voit une preuve de faiblesse et la crainte de la défaite. Au point de vue anglais, l'Allemagne est vaincue. Il se passe actuellement un certain temps avant que la paix soit conclue, car si l'Allemagne se rend compte qu'elle est vaincue elle n'est pas encore prête à accepter les conditions de paix que les alliés estiment nécessaires. Que signifie les mots "restauration de territoire" dans la bouche du gouvernement allemand? Les Anglais estiment qu'ils doivent signifier autre chose qu'une simple évacuation.

L'église de Beauport est réduite en cendres

UN INCENDIE DONT L'ORIGINE EST INCONNUE SE DÉCLARE CE MATIN DANS LA SACRISTIE. — LES POMPIERS VOLONTAIRES, AUXQUELS SE JOIGNENT CEUX DE QUÉBEC ET DE MASTAL, ASSISTENT IMPUISSANTS AU DESASTRE. FAUTE D'EAU. — PERTES: \$500,000.

Québec, 21. — L'église de Beauport, l'un des plus beaux temples de l'archidiocèse et même de la province de Québec a été détruit de fond en comble, ce matin, par l'un des incendies les plus violents que l'on ait encore vus dans la région de Québec. Le feu a éclaté vers huit heures et trente. On en ignore encore l'origine. Il a pris naissance dans la sacristie qui se trouvait à l'extrémité de l'édifice.

Rapidement, toute la sacristie s'enflamma et le feu gagna l'intérieur de l'église devant l'impuissance de la population et des pompiers de Québec à enrayer sa marche. C'est peu de temps après la fin de la dernière messe dite ce matin à l'église que le feu fut découvert par M. l'abbé Verret, l'un des vicaires de la paroisse qui revenait de porter la communion à un malade.

L'attention du vicair fut attirée par l'odeur de la fumée mais il attribua cela aux encensoirs et retourna aussitôt au presbytère. Il y vint à peine d'entrer, lorsque le sacristain vint le prévenir que toute la sacristie était en feu. Le sacristain, M. Langevin, avait aperçu le feu en revenant de la messe. Avec quelques paroissiens accourus à la vue de la fumée, M. Verret tenta de pénétrer dans la sacristie pour sauver les ornements sacrés, mais il dut reculer devant la fumée suffoquante. A ce moment toute l'annexe du temple était un brazier ardent.

Les pompiers de Québec, appelés dès le début de même que ceux de Mastal, multiplièrent leurs efforts pour sauver l'église, mais le manque d'eau les paralysa complètement et ils durent finalement rester, comme la foule immense qui environnait le temple, spectateurs impuissants de l'incendie. Jusqu'à 11 heures, le feu se confina à la sacristie. Pendant que les pompiers et la brigade volontaire du village, aidés des soldats qui étaient de faction au manège militaire de Beauport, travaillaient sans relâche, les paroissiens s'efforçaient sans compter pour sauver tous les ornements et les objets portatifs qui se trouvaient dans l'église.

Les saintes Escriptures avaient été sauvées au début de l'incendie. On réussit à sauver les bancs, le Chemin de Croix, les statues et une partie de la balustrade. Il y avait encore un grand nombre de personnes dans le temple lorsque, comme une rafale de poudre, le feu envahit soudainement tout l'édifice. L'édifice disparut complètement, derrière un nuage de fumée à travers duquel les flammes apparaissaient par tous les issues. Ce fut une course vers les portes et on craint même que quelques personnes aient été suffoquées avant d'avoir pu gagner l'extérieur. Tout devint alors inutile et la foule entière dut s'éloigner pour regarder le feu consumer le temple. Le spectacle était vraiment pénible et les spectateurs achetés. Le feu fait rage au

cote d'un bout à l'autre de l'édifice, toute la couverture est tombée et les flammes gagnent les deux clochers dont on attend la chute d'un moment à l'autre.

L'église de Beauport avait été construite il y a 26 ans par M. le curé Légaré après avoir été détruite par un premier incendie, elle fut complétée par le curé actuel, M. l'abbé Déziel. Celui-ci, qui relève d'une longue maladie, est sous le coup d'une commotion facile à comprendre et l'on craint pour ses jours. M. Cyrille Delage, député du comté de Québec était sur les lieux pour offrir quelque encouragement à la population et au curé.

L'église incendiée était évaluée à \$500,000 environ. Il y a \$75,000 d'assurance sur le temple et \$10,000 sur l'orgue installé l'an dernier au coût de \$12,000.

L'église aurait pu être sauvée facilement si l'aqueduc avait pu assurer une pression d'eau suffisante.

On se perd en conjectures sur l'origine du feu. On croit qu'il a été allumé par une cheminée défectueuse. La consternation règne dans la paroisse.

A 1 heure le feu qui consume l'église de Beauport a diminué d'intensité. L'église et la sacristie ont été rasées d'une extrémité à l'autre, seuls les murs et un des clochers restent debout. La salle publique qui est voisine a été sauvée, de même que le presbytère. Un soldat a été suffoqué par la fumée au cours de l'incendie. On dit que quelques pompiers ont été blessés, mais il est impossible de faire confirmer la chose. Il est peu probable qu'il y ait eu des accidents de personnes.

Un garçonnet, du nom de Déziel, qui est entré dans l'église en feu pour sauver une statue, n'a pas été revu.

NOS PERTES

Ottawa, 21.

2ème BATAILLON
Blessé — Téléphore St-Amand, Hawkesbury, Ont.

22ème BATAILLON
Blessés — Joseph Bradeau, Poile Mouche, comté de Gloucester, N.B. Oliva Germain, St-Jude, Qué.

25ème BATAILLON
Blessé — Patrick Verrett, Lorrainville, Qué.

CORPS DENTAIRE ATTACHE A LA 6ème BRIGADE D'ARTILLERIE
Dangerusement blessé — Sergt. Norman W. Stape, 82 rue Reading, Montréal, Qué.

La Grèce se battra-t-elle?

L'entrevue du général Sarraïl et du roi Constantin amène un accord parfait entre la Grèce et les puissances de l'Entente.

LE ROI CHARME, DIT SON ADMIRATION POUR LE GÉNÉRAL FRANÇAIS.

Athènes, via Paris, 21, 11.35 p.m. — Le général Sarraïl, commandant des armées françaises dans les Balkans arriva ici aujourd'hui et fut reçu en audience par le roi Constantin.

Immédiatement après, le roi Constantin reçut le correspondant de la Presse Associée et lui dit qu'il était ravi du résultat de l'entrevue qui, il en est certain, est le premier pas vers un accord parfait entre la Grèce et les puissances de l'Entente.

Le général Sarraïl est venu à Athènes accompagné du colonel Jacquemot, chef de l'état-major français. Ils furent reçus par le colonel Braquet, attaché militaire français. Une foule très dense stationnait durant deux heures, sous un soleil brûlant, pour voir le général Sarraïl à son entrée au Palais Royal.

Après l'entrevue, le roi Constantin exprima au correspondant de la Presse Associée tout le plaisir que lui avait procuré la visite du général Sarraïl. Dans une heure, traitant de soldat à soldat, ils ont, dit-il, aplani une foule de difficultés qui furent la cause d'une tension entre les Alliés de l'Entente et les Grecs.

"Je puis toujours m'arranger avec des soldats", dit le Roi, en riant et évidemment charmé au plus haut degré du résultat de sa conversation avec le général. "Et je suis sûr qu'il n'a suffi que de parler à cœur ouvert pour que les autorités militaires françaises, comprennent et respectent la position de la Grèce."

Le roi Constantin dit qu'il trouvait dans le général Sarraïl toutes les qualités d'un soldat et d'un homme d'Etat. Le monarque cita, avec un plaisir évident, au correspondant de la Presse Associée, des fragments de sa conversation avec le général et exprima la certitude que l'entrevue était le premier pas qui mettrait fin aux divergences et aux difficultés entre la Grèce et les puissances de l'Entente.

La redistribution

(Suite de la dernière page)

mais que, devant le fait accompli, c'est le devoir de tout citoyen de Montréal, soucieux de l'intérêt de sa ville, de s'efforcer de faire le verdict des représentants du peuple et de consacrer ses efforts à l'amélioration de l'administration municipale.

En ce qui concerne la seconde question, voici comment il se fait que M. Ménard avait déclaré qu'il approuverait un projet de dix-huit quartiers; le représentant de Bordeaux déclare qu'il ne peut y répondre, parce qu'il s'agit d'une question personnelle, qu'il a donné sa parole qu'il n'en dirait mot, afin de ne pas mettre en cause certains de ses collègues, et que, en fin, ses lèvres sont scellées.

Plus tard, cependant, M. Turcot expliquera en vertu de quelles circonstances M. Ménard en est venu à prendre l'attitude que son collègue, M. Dubois, semble lui reprocher. Auparavant, il faut rapporter les paroles d'un conservateur, de Rosemont, propos et hors de propos, l'occasion de faire du capital politique et qui exerce au Conseil municipal l'influence que peut exercer à Québec M. Philéas Cousineau.

M. Lavigne déplore d'abord que les "belles paroles" qu'il a prononcées à Québec n'aient pas été entendues. Il en conclut que le gouvernement a refusé de laisser parler le peuple. Il déclare que le premier ministre a baillonné le peuple, mais que le jour viendra où le peuple se "débarrassera et le balaira".

Devant tant d'éloquence, qui évoquait le bruit d'une charrette gravissant la Montée Saint-Nicolas, on était confus. Mais M. Turcot se leva presque aussitôt après que l'échevin Lavigne eut repris son siège. Il ne faut pas, dit-il, laisser dire que le premier ministre a l'intention de baillonner le peuple, parce qu'il a retranché onze jets qui lui étaient réservés, venant de quinze à trente-cinq échevins, le premier ministre a pris une moyenne de vingt. C'est malheureux pour les collègues dont les quartiers sont amalgamés, mais la chance est égale pour tous. L'échevin qui a fait son devoir pourra se présenter devant le peuple et se faire réélire.

Continuant, M. Turcot dit que le premier ministre a un devoir à remplir comme tout autre et qu'il n'est nullement à blâmer. Il a fait ce que, sincèrement, il croyait être dans les meilleurs intérêts de Montréal. Pour lui, comme pour M. Mayrand, il était opposé au projet tel que présenté. Maintenant que la majorité des représentants du peuple s'est prononcée il n'y a plus qu'à s'incliner. Le devoir actuel, c'est de demander au peuple de choisir ses vingt meilleurs hommes qu'il pourra trouver. Il est absolument injuste de soupçonner la bonne volonté de Sir Lomer Gouin, car il agit véritablement dans l'intérêt de Montréal. Lorsque le calme rentra, tout le monde sera satisfait de la nouvelle administration.

Relativement à l'attitude de M. Ménard, M. Turcot dit qu'on ne peut lui adresser aucun reproche. M. Ménard n'a trahi personne. Voyant qu'on était absolument opposé à une administration par trente-cinq échevins, M. Ménard s'est efforcé de sauvegarder le plus grand nombre de sièges possible. On lui a reproché

M. Cousineau se fait mettre à sa place

(Suite de la première page)

n'a consulté les commissaires, ni les échevins de Montréal, sur les expropriations; il n'a jamais voté pour imposer des expropriations à la cité de Montréal, ni en faveur des rouges, ni en faveur des bleus, ni en faveur des caillies. A cette dernière dénomination, Sir Lomer dit qu'il demanderait au député de Montmagny, que le chef de l'opposition a ainsi voulu désigner, mais ce dernier paraît bien endormi du discours de M. Cousineau.

Répondant à l'allégué de M. Cousineau, que le projet soumis de la réduction du nombre des échevins a soulevé une tempête partout, Sir Lomer cite les opinions des journaux de Montréal qui sont tous à l'approbation des amendements adoptés par le comité des bills privés.

Il n'y a rien de caché, rien de mystérieux dans ce projet, ajoute le premier ministre. Il m'a été suggéré par les diverses propositions soumises par les différentes délégations de citoyens d'associations, qui sont venues me parler des affaires de Montréal.

M. Cousineau prétend que j'impose mes volontés à Montréal, dit encore le premier ministre, et lui-même propose de traiter la métropole de la façon que l'on ne voudrait pas adopter à l'égard du plus humble village de colonisation de la province.

Le chef de l'opposition voudrait, en effet, défranchiser les électeurs de Montréal en leur imposant un corps administratif. Plus d'échevins, plus de commissaires; sabrons la charte qui régit Montréal depuis près d'un siècle et par une mesure arbitraire comme on n'en adopta jamais dans un parlement, imposons à Montréal un système de gouvernement municipal.

C'est ce que voudrait M. Cousineau, et si cette proposition était acceptée, ce serait la révolution dans la métropole, et avec raison. Le chef de l'opposition trouve que c'est une imposition que de réduire le nombre des échevins et il propose de faire disparaître du coup deux corps qui administrent la cité en ce moment pour les remplacer par 7 ou 9 administrateurs nommés par le gouvernement de la province.

Sir Lomer n'est pas surpris, du reste, des procédés de M. Cousineau qui fait des propositions qu'il appuie de son argumentation et qui vote ensuite contre. La tactique du chef de l'opposition depuis que le bill de Montréal a été soumis à la législature a été de faire du capital politique, dit le premier ministre; il a toujours été à l'affut des déclarations ou des manifestations d'opinions du premier ministre et des ministres, disposés aussitôt à prendre une attitude opposée. Deux des partisans de la gauche se sont détachés de leur groupe pour approuver la proposition de Sir Lomer et si M. Cousineau continue la même tactique, le nombre des dissidents chez les gauchistes pourrait bien doubler.

Sir Lomer reprend son siège aux applaudissements de la droite. Les membres de la gauche sont mortifiés de voir leur chef en aussi mauvaise posture.

La clause première du bill relative à la division des 20 quartiers a été suspendue.

Sur la clause 3, relative à l'élection des candidats pour une seule charge, MM. Gault et Tansey ont voté avec la droite.

La clause 8, a donné lieu à un nouveau vote. Il s'agissait de l'indemnité des échevins qui est portée à \$1,500. MM. Cousineau et Tansey ont voté avec la droite.

Le paragraphe de la clause 12, qui a trait à la liste des fournisseurs du lait et de la crème à Montréal, liste qui doit être donnée aux autorités municipales, a été suspendu.

Le bill de l'annexion de la municipalité de Villeraie à celle de Montréal, ayant été appelé, on l'a remis à demain, alors que le bill général des annexions viendra probablement devant la Chambre.

Le gouvernement a répondu à bon nombre d'interpellations au début de la séance.

Les amendements du Conseil Législatif à plusieurs bills ont été adoptés par la Chambre.

d'être venu à Québec avec des plans des divers quartiers. M. Ménard était parfaitement justifié d'apporter ces plans, d'autant plus qu'un député influent les lui avait demandés. Car, ajoute M. Turcot, la Législature voulait se renseigner à fond sur la situation. Ce n'était pas seulement des paroles qu'elle voulait, mais des faits.

Le thermomètre

(Suite de la dernière page)

Année, Date. Au-dessous de zéro

1894-Fév. 6 ... 19.8
1895-Fév. 6 ... 23.4
1896-Fév. 18 ... 23.4
1897-Jan. 15 ... 23.5
1898-Jan. 20 ... 20.9
1899-Jan. 10 ... 19.4
1900-Fév. 27 ... 13.5
1901-Jan. 19 ... 16.7
1902-Déc. 9 ... 20.0
1903-Jan. 19 ... 20.0
1904-Jan. 4 ... 18.3
1905-Jan. 6 ... 18.3
1906-Déc. 8 ... 20.7
1907-Jan. 17 ... 23.0
1908-Fév. 5 ... 20.6
1909-Jan. 17 ... 17.2
1910-Fév. 7 ... 16.2
1911-Jan. 16 ... 11.9
1912-Jan. 6 ... 18.9
1913-Fév. 10 ... 11.4
1914-Jan. 13 ... 27.1
1915-Jan. 20 ... 13.2

Voici maintenant un tableau de la température d'hier dans les principales villes du Canada. Comme on pourra le voir la vague froide s'est étendue depuis Ontario jusqu'aux Provinces Maritimes:—

Dawson ... 30-38
Victoria ... 36-52
Kamloops ... 28-36
Calgary ... 30-50
Med. Hat ... 26-46
Edmonton ... 32-48
Prince-Albert ... 14-36
Moose-Jaw ... 17-39
Regina ... 9-32
Winnipeg ... 14-34
Port-Arthur ... 10-30
Parry Sound ... 24-8
London ... 1-15
Toronto ... 9-14
Kingston ... 16-6
Ottawa ... 18-0
Montréal ... 18-4
St. John ... 24-10
St. James ... 22-0
Halifax ... 12-8

a-Sous zéro.

Le roi de Serbie et la Grèce

Athènes, 19, via Paris, 21. — La presse grecque a accueilli cordialement les déclarations du roi Pierre de Serbie au cours de son entrevue récente avec la Presse Associée à Adelpolis. Le "Nea Hemera", journal anti-venétiste, dit cependant dans un article évidemment inspiré:—

"Le monarque parle des Bulgares sans amertume et dit qu'il y a place pour tous dans les Balkans et y manque que de la bonne volonté. La bonne volonté mal appliquée est insuffisante alors seule, car la nécessité remplace alors la politique, et il a été établi hors de tout doute, par l'histoire des deux dernières années, que les Etats balkaniques ont besoin d'un gouverneur et d'un arbitre beaucoup plus puissants qu'eux."

Le cours d'apologétique

(Suite de la dernière page)

La thèse de la spiritualité comporte les quatre affirmations suivantes: A propos desquelles le Père Loiseau a commencé d'apporter hier une série d'irréfutables preuves.

L'âme n'est pas un corps; elle n'est pas non plus matérielle; elle est simple; enfin, elle est indépendante des opérations de la matière.

Le conférencier prouve le premier avancé en développant les propositions du syllogisme qui suit: L'âme est le premier principe de vie. Or le premier principe de vie ne peut être un corps, sans quoi tous les corps seraient vivants; et c'est un fait d'expérience qu'il y a des corps inerte. Donc, l'âme ne peut être un corps.

L'âme n'est pas matérielle. On dit d'une chose qu'elle est matérielle lorsqu'elle dépend de la matière pour exister ou pour agir. On prouve l'immortalité de l'âme par les actes de l'intelligence et de la volonté. L'idée et le jugement sont indépendants du corps et l'on a vu que la volonté a la faculté de s'attacher librement à des biens surnaturels.

L'âme est simple. Les idées ne sont pas les résultats d'un organe étendu; leurs opérations sont simples en leur universalité. Encore une fois, il convient de ne pas confondre l'idée avec l'image. L'idée d'arbre, par exemple, n'est pas l'image qu'on peut se former de tel ou tel arbre en particulier, mais la conception qu'on a de l'arbre en général. Les idées sont universelles et ne dépendent pas d'une plus ou moins grande excitation nerveuse; elles ne sont pas étendues et les distances ni les contingences extérieures n'assombrissent en rien leur clarté.

Dans sa prochaine leçon, le distingué conférencier traitera du jugement.

LES ANGLAIS EN MESOPOTAMIE

Bulletin officiel concernant les opérations en Mésopotamie:—
"L'officier général commandant les troupes en Mésopotamie rapporte que le 17 et le 19 février, des avions ennemis lancèrent des bombes sur notre camp de Kut-el-Amara, qui ne causèrent aucun dommage. Il n'y a pas de changements ailleurs."

Les Frères du Heros

Que notre fermentation dans une chambre chaude, qui enlève au tabac l'herve, le goût de vert et l'excès de nicotine, soit un progrès, cela est démontré à l'évidence par le M. ROS, qui est maintenant en vente chez tous les bons détaillants; mais le M. ROS est un mélange de Havane et de Quamel, et pour satisfaire tous les goûts nous mettons sur le marché le P. O. U. O. U., un Havane pur, et le B. N. G. O. U., un Quamel pur, fermentés de la même façon.

P. O. U. O. U., 50c lb.; M. ROS, 75c lb.; B. N. G. O. U., \$1.00.

Sous réception d'un mandat-poste, nous en expédions un paquet d'une livre.

La St. Jacques Tobacco Packing Co. Ltd., St-Jacques, Comté Montcalm, Qué.

Nos ministres à Ottawa se montrent revesches

(Suite de la première page)

que le travail de M. Perley est plutôt de diplomatie et que si le gouvernement lui adjoignait un homme d'affaires compétent qui s'occuperait du côté des affaires seulement les résultats seraient plus satisfaisants.

Mais le premier ministre ne veut pas entendre cette sage suggestion. Il ne veut pas en démordre que le gouvernement canadien a fait tout ce qu'il pouvait faire, que Sir Geo. Perley est un homme d'affaires que peu de Canadiens peuvent surpasser sur ce terrain. D'ailleurs, comment le premier ministre, j'ai moi-même demandé à Sir Geo. Perley s'il avait besoin d'aide à son voyage en Europe et il m'a déclaré que son personnel était suffisant.

Plusieurs autres orateurs libéraux reviennent à la charge et M. Pugsley suggère au premier ministre de consulter les industriels canadiens mais rien n'y fait. Le premier ministre tient à son idée que tout est pour le mieux comme dans le meilleur des mondes au bureau du commissaire canadien à Londres.

(Suite) No 229.

normalement surexcités, j'en ignore la cause, mais je veux bien considérer par suite ce choc comme une inadversité.

;(A suivre);

Le CANADA est imprimé et publié par
LA LIE DE PUBLICATION LE CA-
NADA Limitée, dont M. J. B. La-
Pointe est le Gérant-général, au bu-
reau, Numéro 75 Rue St-Jacques,
Montréal.

4. Un lot de terre sis et situé audit lieu du village incorporé de **Sainte-Rose** connu et désigné sous

Pour être vendu à mon bureau, en la
ville de Montréal, le SEIZIEME jour de
MARS prochain, à QUATRE heures de
après-midi.

de Montréal, connu et désigné sous le numéro sept cent soixante-dix-huit de la subdivision du lot numéro sept (7-778) aux plan et livre de renvoi officiels du village de la

te-dix-neuf pieds neuf pouces d'un côté et soixante-neuf pieds trois pouces de l'autre côté.

La totalité des dits lots -- avec les bâtisses dessus construites.

ont vendus par l'autorité de justice
biens et effets dudit défendeur sa-
en cette cause, consistant en meu-
es, etc. Conditions : argent comp-
ant.
Montréal, 21 février 1916.

J. H. VINET.
H. C. S.

ATLANTIC CITY, N.J.

Printemps. Eté. Automne. Hiver. Toujours Agréable!

**LE FRANCAIS ET LE NOU-
VEAU CODE MUNICIPAL**

Parmi les termes déportés par ce Code, outre les immigrants non dé-

**Bureaux
en Ville**

122, rue St-Jacques, angle St-Fran-
çois-Xavier—Tél. Main 66
Hotel Windsor " Uptown 11
Caro Bonaventure " Main 32

LE FRANCAIS ET LE NOUVEAU CODE MUNICIPAL

Parml les termes d'opertés par ce Code, outre les immigrants non déchu

Bureaux en Ville

122, rue St-Jacques, angle St-Fr
cois-Xavier—Tél. Main 60
Hotel Windsor " Uptown 11
Gare Bonaventure " Main 82

**COMPAGNIE DES TRAMWAYS
DE MONTREAL**

sont soumis aux règlements, remplacé par
 le mot modifié; sous une pénalité de
 100 \$, par sous peine d'une amende de...;
 s mots en rapport avec...; par con-
 venant, ou au sujet de, ou encore re-
 spectivement à... dans toutes les for-
 mules.

Il n'est pas toujours facile, il faut
 avouer, pour une législature ou le
 parlement du Canada, héritier de lé-
 gislations d'une source à la fois fran-
 çaise et anglaise et jaloux de donner

Comment traduire parfaitement le *townsway* de la loi d'immigration "faïse prestance", le "returning-offer", le "registrar" ? Ces réserves faites, il ne paraît y avoir d'excuse possible à négliger de traduire :

SAULT-AUX-RECOLLETS ET ST-VINCENT	12.25
DE PAUL	
Service de 15 min. de 3.15 a.m. à 8.00 a.m.	
20 min. de 8.00 a.m. à 8.40 a.m.	4.40
20 min. de 8.40 a.m. à 9.20 a.m.	4.80
20 min. de 9.20 a.m. à 10.00 a.m.	5.20
20 min. de 10.00 p.m. à 8.00 p.m.	8.00
20 min. de 8.00 p.m. à 8.40 p.m.	8.40
Tramway pour Henderson	seulement 12.00
Tramway pour St-Vincent	12.40
De St-Vincent	
Service de 15 min. de 5.45 a.m. à 8.40 a.m.	4.40
20 min. de 8.40 a.m. à 8.50 a.m.	4.50
15 min. de 8.50 a.m. à 9.20 a.m.	4.80
20 min. de 9.20 a.m. à 10.00 a.m.	5.20
20 min. de 10.00 p.m. à 8.20 p.m.	8.20
20 min. de 8.20 p.m. à 8.40 p.m.	8.40
Tramway de Henderson à St-Vincent	12.20
Tramway de St-Vincent à St-Denis	11.80
CARTIERS	

Service de 30 min de 5.20 a.m. à 5.40 p.m. et de 8.40 p.m. à 12.00 p.m.

MONTAGNE. — De l'Ave. du Parc et Mont
Royal.
Service de 20 min. de 5.40 a.m. à 12.20 a.m.
De l'Ave. Victoria.
Service de 20 min. de 5.50 a.m. à 12.20 a.m.
De l'Ave. Victoria à Snowdon.
Service de 10 min. de 5.50 a.m. à 8.25 a.m.
BOUT DE L'ILE. — De Lassealle et Notre-Dame

Comment se conduirait Maître Bar-
aux, lui qui disait aux malins qui
accusaient de prononcer des dis-
cours qui sentaient l'huître: «Il ne
peut pas d'entendre constater le
fait, par exemple, de la présence des plu-
mes de la queue».

Service de 60 min. de 6.00 a.m. à 12.00 min.
TETRAULTVILLE.—De Lausselle et N.-Dame.
Service de 15 min. de 6.00 a.m. à 9.00 a.m.
30 min. de 9.00 a.m. à 12.00 p.m.
15 min. de 3.30 p.m. à 5.00 p.m.
30 min. de 7.00 p.m. à 12.00 min.

POINTE AUX TREMBLES.—Via N.-Dame.
P. de 15 min. de 6.00 a.m. à 9.00 a.m.

De Notre-Dame et 1^{er} Ave., Maisonneuve.
Service de 6:15 min. de 6:15 a.m. à 7:30 p.m.
20 min. de 7:30 p.m. à 12:30 a.m.

de la réduction graduelle de l'emploi des majuscules, on suive autant qu'il est possible dans les écrits des tribunaux, des administrations, des écoles, etc., les principes suivants :

...aux règles dont l'exemple est tracé par les lois du Canada et du Québec.

Les obsèques de

Erreurs cléricales, application pour
urance, déclaration respectueuse,
inant d'un jugement au lieu de

Les funérailles de M. J. D. Parent inspecteur de l'assurance Métropolitaine, décédé subitement jeudi dernier à sa résidence, 1338 rue Saint

UN MEMBRE DE LA LIGUE
DES DROITS FRANÇAIS.

AU BARREAU

Conduisaient le deuil: MM. Vianey et Paul Parent, fils du défunt, W. et H. Parent, ses frères de Detroit;

conservateur de la bibliothèque (le
teur Delisle) s'occupe de le faire
inscrire. On a relégué dans les ga-
leries, tous les ouvrages de

De la liste des tributs floraux et bouquets spirituels envoyés par les peuples à l'empire romain, relevés

UR SUPERIEURS. — REGLES DE PRATIQUE

la famille Lepaineur, G. A. Lavoilette, les employés de l'Assurance Métropolitaine, district du centre, Montréal, les surintendants de la Métro-

La nature de la motion doit être
quée au verso (pour faciliter son
ription au plume).
Messes et bouquets spirituels: Mme
A. D. Garceau, Mlle A. Proulx, Mme
et Mlle Lafrenière, M. et Mme O.

Les témoignages dans les causes
au moins celles excédant \$2,000 —
sont en titre courant de la page
commence le contre-interrogatoire

Que les motions indiquent, au-

que faire se peut, le renvoi à l'article de Code ou de loi qu'il s'agit d'appliquer (suivant la pratique usée par les avoués français).

Le défunt laisse pour déplorer sa perte une épouse, née Madame Eva Lepailleur et trois enfants.

Que le système des abréviations renvoie aux recueils de juris-

Les hommes d'affaires qui font de la publicité dans le "Canada", sont assurés d'atteindre

Que dans la tendance moderne **française**.

Conduisaient le deuil: MM. Vianey et Paul Parent, fils du défunt, W. et H. Parent, ses frères de Detroit;

De la liste des tributs floraux et bouquets spirituels envoyés par les peuples à l'empereur, plusieurs autres.

la famille Lepaineur, G. A. Lavoie, les employés de l'Assurance Métropolitaine, district du centre, Montréal, les surintendants de la Métro-

Les témoignages dans les causes
au moins celles excédant \$2,000 —
sont en titre courant de la page
commence le contre-interrogatoire

que faire se peut, le renvoi à l'article de Code ou de loi qu'il s'agit d'appliquer (suivant la pratique usée par les avoués français).

Que le système des abréviations renvoie aux recueils de juris-

Que dans la tendance moderne **française**.

LES SUJETS ENNEMIS SONT PLUS NOMBREUX QU'ON NE LE CROIT

Dans une entrevue donnée au "Canada", un citoyen français, sur le point de rejoindre son régiment, nous fait d'intéressantes révélations.

Il y a quelques jours le "Canada" demandait à l'autorité des officiers préposés à l'enregistrement des sujets ennemis, disant que leur nombre s'élevait à 16,000; or, hier, un français de notre ville nous faisait part dans une entrevue que d'après ses propres constatations ce nombre serait d'au moins 35,000.

Notre concitoyen qui se dit un lecteur assidu du "Canada" demande qu'on garde le secret de son nom; il nous annonce en même temps qu'il vit dans notre ville depuis longtemps et que nous ne l'irons rejoindre son régiment en France.

Sur la question de l'internement des sujets des nations ennemies, il nous a exprimé bien franchement son opinion et il nous a démontré que l'origine de plus d'un de ces sujets qui vivent en liberté est sinon toujours, inconnue du moins est-elle "méconnue".

Voici d'ailleurs les intéressantes observations dont il nous fit part hier, au cours d'une entrevue.

1. D'abord, doit-on considérer un Allemand (prenons les natifs de ce pays, puisque c'est eux qui nous intéressent), naturalisé, ou un fils, ou un petit-fils d'Allemand, comme un individu "patriote" pour son pays ou le pays de son aïeul?

La réponse est nette: Oui, donc il travaillera toujours pour son pays, ou celui de son aïeul. L'exemple que je vous donne ci-dessous vous en fera

la preuve: Vous êtes Canadien, donc sujet britannique, mais de quelque degré que soit votre descendance française, n'avez-vous pas toujours le sang et le cœur français? Or, les Allemands sont je crois les plus endurcis patriotes, qu'ils soient Prussiens, Saxons, Badois, Bavarois ou Hessiens, leur devise est "Deutschland über alles" (chanson nationale). J'en ai vu souvent des preuves alors que j'étais à Mayence, Cologne, Dresde, et Aix la Chapelle en 1898 et 1899 et plus récemment à Berlin en 1908.

"Au mois de juillet, 1908, un décret gravait d'une taxe spéciale les paquets de cigarettes ou les cigarettes au détail, "taxe dont le revenu servirait à aider dans l'augmentation numérique des unités de la marine." En peu de jours la consommation des cigarettes avait triplé!

"L'Allemand est inquiet de nature, de naissance même; très travailleur, et il faut l'avouer, intelligent, tenace, il restera dans un pays, à travailler s'il le faut comme manouvrier ou comme homme de peine (journalier) pendant le temps nécessaire jusqu'à ce qu'il arrive à ses fins, qui sont d'aller son pays, donc de le renseigner... donc d'espionner."

"Faut-il pour cela mettre sur le dos des Allemands le sinistre du Parlement? Je ne le crois pas, car ils n'y auraient eu aucun intérêt. Il eût été

(A suivre à la page 5)

L'échevin Loranger au bureau légal de la ville

LE CONSEIL PRIE LE BUREAU DES COMMISSAIRES DE FAIRE CETTE NOMINATION. — DEUX INTERPELLATIONS DE L'EHEVIN FOURNIER.

Le Conseil municipal a adopté, hier après-midi, une assemblée longue motion de M. Turcot, priant le Bureau des Commissaires de nommer M. l'échevin J. H. Loranger au bureau légal de la ville, en remplacement de feu M. Oscar Lavallée.

Cette motion a été adoptée presque à l'unanimité. Seuls les échevins Ward et Fournier ont été dissidents. M. Fournier a expliqué qu'il serait l'homme le plus enclin du monde si M. Loranger était nommé, mais qu'il ne pouvait en l'occurrence se rallier à la motion, parce que Me Laurendeau ne s'est pas encore prononcé sur le besoin d'ajouter un autre avocat au personnel de son bureau.

Au cours de la séance, l'échevin Fournier a fait une interpellation très intéressante, priant le maire Martin de vouloir bien dire s'il a été porté à sa connaissance:

"1. Que certaine personne, appa-

rentée de très près à un membre de ce Conseil, a figuré pendant trois mois dans les listes de l'ordre d'un chantier du nord de la ville, bien qu'elle n'y eût pas été employée une seule heure.

"2. Dans l'affirmative, s'il a pris les moyens de vérifier l'exactitude de telle affirmation;

"3. Dans l'affirmative encore, quels furent ces moyens et à quels résultats ils ont abouti."

En réponse, le Maire a déclaré qu'une enquête minutieuse se poursuivait sur le cas mentionné par M. Fournier, et que le Conseil serait bientôt informé du résultat.

Au cours d'une autre interpellation, M. Fournier a fait remarquer que deux cents citoyens du quartier St-Jacques n'étaient pas inscrits sur les listes électorales, quoiqu'on ne les oublie jamais lorsqu'il s'agit de percevoir leurs taxes. Il a réclamé l'adoption de mesures pour faire cesser cette injustice.

Dissertation sur des auteurs canadiens

M. L'ABBE CHARTIER A COMMENCE, HIER SOIR, A LAVAL L'ETUDE DES ECRIVAINS CANADIENS. — UN DISCOURS DE SIR ADOLPHE ROUTHIER.

Dans sa conférence d'hier soir, sur la littérature, à Laval, le professeur, M. l'abbé Chartier abordait la partie proprement canadienne de son programme. Les six conférences qui suivent auront toutes pour objet d'enseigner, à même des textes d'auteurs de chez nous, le mécanisme de la dissertation.

La première de cette nouvelle série fut consacrée à l'art du début. Procédant par exemples, le professeur commenta pour cette fois l'exorde du discours prononcé par Monsieur le juge Routhier, le 4 décembre 1892, en mémoire de Christophe Colomb.

Toute la conférence se résume en cet énoncé: "Malgré ses échecs répétés, Colomb est un grand homme, parce qu'il fut l'instrument de Dieu". La première partie en fournit les deux idées maîtresses; la finale constitue le début.

Dans une simple dissertation, trois phrases suffiraient à exprimer cette entrée en matière. Mais il s'agit d'une causerie académique. Les trois idées de l'exorde seront amplifiées de telle sorte qu'il va devenir à lui seul une véritable dissertation en trois parties.

La première expose ce thème fondamental: "Tous les hommes ne sont pas égaux devant Dieu, car les uns sont des instruments". L'orateur développe ce point en lettre autant qu'en philosophie. La philosophie y pose toute la thèse de l'action providentielle dans le monde, la liberté limitée de l'homme, l'autorité absolue de Dieu, la réconciliation nécessaire et possible entre ces deux forces en apparence contradictoires. Le lettré illustre cette démonstration philosophique par une comparaison grandiose entre les flots humains et les vagues de l'Océan. L'un et l'autre commentent ainsi le mot de Fénelon: "L'homme s'agit, Dieu le mène".

En regard de la loi qui s'applique à tous les hommes, y a-t-il pas une loi spéciale qui régit les seuls grands hommes? Avec l'orateur, on descend ainsi d'un échelon. Les grands hommes sont couronnés par la gloire, tôt ou tard. Cette récompense toutefois, il leur faut l'acheter au prix de sacrifices sans nombre. Voilà la loi spéciale. La vie de Colomb servira, dans tout le discours, à en démontrer l'existence. Pour l'heure, l'orateur se contente d'en rechercher les causes. La stupidité du vulgaire lui fait considérer les grands hommes comme des utopistes; son ingratitude les lui fait regarder comme des

plagiaires. Le résultat, c'est le martyre continu pour les hommes de génie, leur découragement parfois, plus souvent encore l'absence de cette gloire qui devait couronner leur vie de labeur.

A cette théorie, généralement vraie, le professeur apporte un correctif en se servant de Bossuet et de Lacordaire. Puis, descendant d'un degré encore avec l'orateur, il se demande avec lui si la loi particulière aux grands hommes s'est vérifiée dans la vie de Colomb. Avec lui toujours il répond que, si, de l'aveu de tous, il a subi la loi de la souffrance, il a obtenu après sa mort la consécration de la postérité.

Philosophie toujours, M. le juge développe cette double idée par le procédé encore des causes et des effets. Et ce troisième développement de son exorde l'amène à son sujet proprement dit, la vie de Colomb. L'entrée du professeur devait s'arrêter là.

Avant de clore toutefois, il a tenu à synthétiser les impressions que lui suggère cette page magistrale de fond et d'expression. Il y voit un exorde des plus pleins, véritable résumé de philosophie théorique dans sa première partie, de philosophie appliquée dans la deuxième et, dans la troisième, d'histoire à la fois pénible et glorieuse. Cette base philosophique soutient un édifice éminemment littéraire. Les analogies bien suivies, les contrastes généraux ou partiels nettement opposés agréablement une gradation féconde, une gradation descendante. Elle va de Dieu aux hommes, des hommes aux grands hommes, des grands hommes à Colomb. Elle montre la Providence divine limitant les ambitions de l'humanité entière, la médiocrité humaine entravant les aspirations des hommes de génie, la gloire de Colomb dépassant presque celle de tous ses seconds. Cette diversité des tableaux secondaires s'unifie dans l'énoncé de l'idée centrale, celle qui avait fourni le titre de l'extrait: "L'homme instrument de Dieu". On y retrouve encore une théorie philosophique et esthétique à la fois, celle des rapports entre la cause efficiente et la cause instrumentale, entre l'artiste et son outil.

Cet exorde donc, vraie dissertation littéraire, paraphrasée éloquentement les réflexions si justes de Bossuet: "Discours sur l'histoire universelle, préface et 3e partie, ch. 8". Il commente le vers un peu modifié du poète: "Tout commence ici-bas, MAIS tout s'explique ailleurs."

Université Laval Faculté des Arts

Conférence de M. l'abbé Groulx
MERCREDI, 23 FEVRIER

On fera bien de ne pas manquer, mercredi soir, à huit heures et quinze la conférence préparée par M. l'abbé Groulx sur "La conquête de nos libertés scolaires". Beaucoup de nos historiens ont décrit le développement de l'instruction chez nous; très peu d'entre eux ont étudié l'évolution de nos lois scolaires. Une étude, rédigée uniquement du point de vue constitutionnel, est presque un nouveau sur cette question. On profitera de l'occasion pour acquiescer un peu plus de lumière sur un problème capital et qui captivant que jamais. A l'heure actuelle, tout le monde est cordialement invité à ce cours, prêté par nos autorités gouvernementales elles-mêmes.

Pour la Croix-Rouge

"L'Art Belge en Exil"

Nous accusons réception d'un exemplaire de "L'Art Belge en exil", le superbe volume édité par les artistes belges exilés à Londres et dont la vente se fait au profit de la Croix-Rouge de Belgique.

L'ouvrage a recueilli les éloges les plus enthousiastes de toute la presse londonienne. Il contient des reproductions des œuvres récentes de peintres et sculpteurs belges modernes, les-quelles sont d'une fidélité et d'une qualité des plus remarquables; quarante sont de trois couleurs et une cinquantaine en demi-teinte.

Le texte est dans les deux langues, anglaise et française. Il comprend une préface de M. Jean Delville, un poème du même et un autre de M. Emile Verhaeren, et autres pièces de grand intérêt.

Ce luxueux volume, qui joint à un grand intérêt artistique un sentiment tout patriotique, est maintenant en vente à Montréal, au prix de \$1.75.

On peut faire parvenir les souscriptions à l'Ecole des Hautes Etudes, 399 Avenue Viger.

Encore la vente est au profit de la Croix-Rouge Belge.

Notre province et la Croix-Rouge

L'honorable P. E. LeBlanc, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, vient de communiquer à Son Excellence le gouverneur-général, le duc de Connaught, le résultat financier suivant de la campagne menée dans la province sous ses auspices du lieutenant-gouverneur lui-même pour venir en aide à l'œuvre de la Croix-Rouge Anglaise:

CONTRIBUTIONS DE MONTREAL
Autorités de la ville... \$86,000.00
(Intérêts)... 131.35
Le Pacifique Canadien... 5,000.00
Souscriptions personnelles... 450.00
Bureau du notaire... 140.29

Total... \$91,722.44

CONTRIBUTIONS DE QUEBEC
Autorités de la ville... \$13,883.00
Le Charbonnier... 25,320.41
"L'Evénement"... 2,004.25
"The Telegraph"... 1,798.24
Souscriptions diverses... 5,844.32

Total... \$48,850.22

CONTRIBUTIONS REÇUES DE LA PROVINCE

Villes, municipalités, villages et paroisses, etc. \$8,926.85
Grand total... \$228,499.31

Deux incendies à Maisonneuve

Le feu chez un restaurateur chinois et dans le logis d'un Italien.

Dans Maisonneuve, deux incendies ont éclaté durant la journée d'hier.

Un, chez un restaurateur chinois, Charlie Fong, au No 629 rue Dufferin. Le feu a été mis en dégelant des tuyaux.

Sur la rue Ste-Catherine, au No 510, le feu a éclaté au 2ème étage dans le logement d'un nommé Taziolla. Les flammes ont rapidement progressé, causant des dommages aux logements portant les Nos 508 et 514.

Les pompiers, sous les ordres du chef Marchessault et du sous-chef Comtois, ont fait un excellent travail.

Les dommages peuvent s'élever à environ 7 à 800 dollars. On ne connaît pas la cause du feu.

La Montréal-Canada en liquidation

Par l'entremise de Mre Chase Casgrain, une requête a été présentée, hier après-midi en cour de Pratique pour obtenir la mise en liquidation de la compagnie d'assurance sur le feu "Montréal-Canada".

Cette dernière faisait affaires sur le pied d'un "capital-stock" évalué à environ d'un million cent mille piastres.

La requête a été accordée par le tribunal et la "National Trust Company Limited" a été chargée de remplir les fonctions de liquidateur provisoire.

Une assemblée des créanciers aura lieu sous peu, au cours de laquelle on décidera sur les procédures subéquentes susceptibles d'être adoptées.

Décès de M. Lactance Marquette

Lundi, 21 courant, est décédé, à l'âge de 67 ans, des suites de la maladie de Bright, M. Lactance Marquette, employé civil. Le défunt était au service des Pontes depuis 25 ans en qualité de préposé aux wagons-postes. Au moment de sa mort il remplissait les fonctions de sous-inspecteur des mailles, à Québec. C'était un citoyen intègre, un employé modèle jouissant de l'estime de nombreux amis. Son épouse, née Mary MacKenzie, lui survit, sans enfant. Il est le frère de M. Emile Marquette, du bureau provincial d'immigration, de Montréal.

Les funérailles auront lieu à Lévis, mercredi, le 23 courant, à 9 heures du matin. Nos sincères sympathies à la famille éplorée.

La redistribution en vingt quartiers

M. L'EHEVIN MENARD PARLE AVEC ELOGE DE SIR LOMER GOVIN ET DU NOUVEAU SYSTEME. — M. L'EHEVIN TURCOT EXPRIME AUSSI SA SATISFACTION.

Comme on pouvait s'y attendre, plusieurs échevins ont profité de la séance d'hier après-midi, au Conseil municipal, pour dire quelques impressions sur le projet de redistribution en vingt quartiers. On a vu des impressions très diverses et le premier ministre a choisi l'alternative qui lui semblait la plus favorable à la bonne gouverne de la ville. Le projet de Sir Lomer Gouin mérite qu'on lui donne un essai loyal. Avec le concours de toutes les bonnes volontés, on pourra arriver à donner à Montréal une administration satisfaisante.

M. l'échevin Dubois, qui se leve ici, pose une question à M. Ménard. Il se dit étonné que celui-ci, après avoir combattu à Québec pour une administration par trente-cinq échevins, donne, maintenant, son adhésion au projet des vingt quartiers. Il se dit surtout étonné que M. Ménard ait combattu à Québec pour que le nombre des échevins soit porté à trente-cinq, alors que, même avant la séance, il avait déclaré au premier ministre qu'il serait satisfait d'un conseil composé de dix-huit échevins.

Répondant à la première question, M. Ménard dit que ses idées ont pu être mal accueillies par la députation.

(A suivre à la page 3.)

Le thermomètre a descendu, hier, à 18 en dessous de zéro

HIER, NOUS AVONS EU LE PLUS GROS FROID DEPUIS DEUX ANS. — A QUEBEC ON A EU 21 EN BAS DE ZERO.

Nous avons eu hier, à Montréal, la plus froide température de la saison, avec 18.4 degrés au-dessous de zéro.

C'est là le résultat des observations à l'Observatoire de l'Université McGill, à 7 heures hier matin. Le mercure a, cependant, monté considérablement vers midi.

Le temps n'a pas été aussi froid ici depuis le 13 janvier 1914, alors que l'on enregistrait 21.1 au-dessous de zéro, soit la plus froide journée depuis plus de vingt ans.

La plus froide journée l'an dernier était le 30 janvier, 13.2 au-dessous de zéro. Jusqu'à présent l'hiver, à Montréal a été très doux et comme janvier est généralement le mois le plus froid de l'année, il est peu probable que cette vague froide dure.

Après plus d'un mois de douceur, le froid plus élevé en moyenne que janvier, et mars de plusieurs degrés plus élevés que février. Pour le mois de janvier cette année la température moyenne a été de 18.5 au-dessous, tandis qu'elle n'avait été que de 12.9 depuis 42 ans.

Nous avons aussi eu moins de neige en janvier, la moyenne étant de 17.7 pouces contre 29.2 pendant les 42 années dernières. D'un autre côté, nous avons eu beaucoup de pluie, soit une moyenne de 2.38 pouces pour le mois contre une moyenne de .94 pour les quarante ans passés.

Il y a aujourd'hui 8.6 pouces de neige, contre 3 pouces à cette date l'an dernier. Cela est dû aux fortes chutes de neige en février, soit un peu plus de 20 pouces en 20 jours. Sauf trois exceptions, il est tombé de la neige chaque jour du mois. La plus forte chute a été de 6.2 pouces.

Le tableau ci-dessous indique la journée la plus froide de chaque année dans cette ville, depuis 1894, avec la température minimum chaque jour.

(A suivre à la page 3.)

Alerte hier après-midi à la prison des femmes

UNE EXPLOSION DANS UN COMPTEUR A GAZ ALLUME UN COMMENCEMENT D'INCENDIE. VITE MAITRISE PAR LES POMPIERS.

Tout d'une alerte a été causée hier après-midi, lorsque l'avertisseur No 768 sonna; cette alarme appartenait à la prison des femmes de la rue Ful-

lum. Le chef Favreau avec les hommes de sa division, ainsi que les hommes et les appareils des autres stations appelés pour l'alarme, genre d'établissement arrivèrent très vite.

Le feu avait été causé par l'explosion d'un compteur à gaz, placé au premier étage de la bâtisse.

On travaillera à sauver Isabelle Dominican

M. L'ABBE SINGLETON DU SERVICE DE L'IMMIGRATION A FAIT NOMMER UN DEFENSEUR A LA JEUNE CREOLE. — ON PLAIDERA PROVOCATION ET LEGITIME DEFENSE.

Provocation et légitime défense, voilà les points qui serviront de base à la défense dans le cas de Isabelle Dominican, la jeune créole de la Martinique envoyée en cour criminelle par le jury du coroner pour le meurtre de Mme Kate Matthews, 726 rue Shuter. La jeune fille est détenue à l'asile du Bon Pasteur en attendant son procès au prochain terme de la Cour du banc du roi.

J. L. C. Bumbay a été retenu comme avocat par le Rev. P. Singleton, de l'Eglise St-Patrice qui s'inspire à la cause au nom de la Société d'Immigration catholique. On dit ainsi que le fonds suffisant pour payer les services d'un des meilleurs criminalistes de la ville.

La défense aura son argumentation sur plusieurs faits soumis à l'enquête et d'autres révélés depuis.

On établit d'abord qu'il n'y a pas eu préméditation. Dans sa confession devant le juge Saint-Cyr, la jeune fille déclare qu'elle a voulu quitter la maison après avoir été battue par sa maîtresse, mais que Mme Matthews n'a pas voulu la laisser partir. Cela servira à prouver que loin de vouloir commettre un crime, la jeune fille se voyait au contraire sortir d'une situation impossible.

On insistera aussi sur un autre point, c'est que de fait la créole n'a pas tué Mme Matthews en l'étranglant. La déclaration dit que Mme Matthews était encore vivante lorsqu'elle tomba sur le plancher et

BLOCS DE PAVAGE

Ce n'est pas de la brique, c'est des blocs de pavage dont M. le maire Martin a parlé samedi devant le bureau des Commissaires, quand il a dit que la Ville venait de payer \$500 pour des blocs qu'elle n'avait pas reçus.

MONTREAL COMPREND MAINTENANT QU'IL FAUT PREVENIR LES INCENDIES

On constate que des efforts sérieux sont faits dans notre ville pour diminuer le nombre des désastres causés par les incendies.

Montréal vient de passer deux journées de froids auxquels on n'était guère accoutumé; il est tout de même à remarquer les progrès réalisés depuis quelques années, sur la prévention des incendies. Par des températures comme celles des journées d'hier et d'avant-hier, il y a trois ou quatre ans, il y aurait eu pour le moins deux ou trois gros incendies. Les raisons qui faisaient que les feux étaient plus nombreux par les grands froids sont diverses.

En premier lieu vient la fâcheuse manie de dépeeler les tuyaux dans les immeubles au moyen d'une lampe à gazoline; progrès énorme en fait, que l'emploi de la lampe à gazoline, mais d'un très grand danger aux mains d'ouvriers inexpérimentés. Autre cause des incendies, les fournaises qui placées trop près des cloisons, et qui par un tirage forcé de la cheminée, développent un surplus de chauffage qui met le feu aux deux cloisons.

D'après le service de la prévention des incendies, des plaques d'amiante, de tôle ou de tout autre corps incombustible est de rigueur, mais peu de gens observent ces sages prescriptions.

La bonne fée électricité est aussi dans bien des cas la cause d'incendies; un court circuit et le feu est déclaré; longtemps les fils électriques étaient placés sans grande protection dans les manufactures, ateliers et magasins de gros; aujourd'hui, grâce à la vigilance de la compagnie des Assureurs, la plupart des travaux de pose de fils électriques donnent la plus grande somme de sécurité.

Tous ces cas dont nous parlons plus haut, ont maintes et maintes fois été

signalés par le chef du corps des pompiers de Montréal, M. Tremblay, à la population; pour en faire comprendre la valeur, il fit instituer ce corps qui porte le nom de "Service de prévention des incendies"; on doit beaucoup à ce service; grâce au travail effectué par l'inspecteur chargé de ce service et ses hommes, de nombreux incendies ont été évités. Des règlements sévères ont été mis en vigueur; une première contravention à ces règlements ne comporte pas une pénalité; mais si le service d'inspection note une récidive, il fait sur le champ appliquer les règlements.

Un des grands dangers que courent nos pompiers lorsqu'ils se lancent avec la fougue que tout le monde leur reconnaît à l'attaque d'un feu, est la présence dans les rues de ces innombrables fils de nos services d'utilités publiques; un autre danger est en même temps qui peut être très préjudiciable à celui chez qui le danger se place, c'est la coutume de placer devant les croisées des piles de canisses ou de toute sorte de marchandises, qui empêchent le pompier de pénétrer dans le local pour y porter le jet d'eau sauveur.

Sans ménager leurs peines, le chef Tremblay, ses assistants St-Pierre et Mann, tous les officiers de son état-major, s'efforcent de signaler aux hommes d'affaires les précautions qu'ils doivent prendre dans leurs immeubles afin de prévenir tout incendie; il leur fait reconnaître que ce travail incessant a porté ses fruits.

D'autres mesures ont également contribué à faire diminuer de façon très sensible le nombre d'incendies à Montréal.

Les magasins fermés et la situation commerciale

LE CHEF DES EVALUATEURS PRETEND QUE LE FAIT QUE BEAUCOUP D'ETABLISSEMENTS DE COMMERCE SOIENT FERMES N'EST PAR UN SIGNE QUE LES AFFAIRES VONT MAL.

On semble s'alarmer, dans le monde du commerce, du fait qu'il y a beaucoup de magasins inoccupés sur la rue Sainte-Catherine. Or, M. J. Hamilton Ferns, le président du bureau des évaluateurs de la ville, prétend que, dans les circonstances, les affaires ont assez bonne apparence pour donner confiance. Il faut d'abord considérer que c'est la saison de location, et M. Ferns croit qu'avant le mois de mai la plupart des magasins à louer auront changé de mains et seront réoccupés.

M. Ferns signale le fait qu'à New-York, où il n'y a pas de guerre, on voit des centaines de magasins fermés, même dans le centre du district commercial. Après avoir étudié la question financière à Montréal, il trouve que le commerce est dans de bonnes conditions satisfaisantes. Au début de la guerre il était facile de prêter de l'argent sur hypothèques à 8 p.c., et même dix pour cent, tandis qu'aujourd'hui les premières hypothèques ne peuvent être placées à 6 p.c., ce qui veut dire que la circulation de l'argent est beaucoup plus facile.

Pour ce qui est de l'apparence tranquille du commerce dans beaucoup de magasins de la rue Sainte-Catherine, les marchands expliquent que s'ils ne font pas d'affaires qu'aujourd'hui cela est dû à la difficulté d'obtenir les diverses marchandises dont ils ont besoin des pays en guerre. Même avec l'Angleterre il y a des délais dans l'exécution des commandes.

Pour ce qui est de la condition ouvrière, M. Ferns déclare qu'elle est meilleure qu'elle n'a été depuis plusieurs années à pareille saison. Encore elle promet de s'améliorer encore avec l'arrivée du printemps. Or quand il y a de l'ouvrage pour tout le monde le commerce est bon.

Les marchands qui font peu d'affaires dans le moment, dit M. Ferns, vont bientôt trouver un changement notable. Il est convaincu qu'avant longtemps il sera difficile de trouver des magasins à louer, non seulement sur la rue Ste-Catherine, mais dans les autres centres d'affaires.

"De bonne heure en mai, dit-il, les évaluateurs vont entreprendre leur travail annuel dans la ville et je crois pouvoir prédire qu'il n'y aura pas, comme l'an passé, une réduction de \$15,000,000 dans la valeur immobilière."

Lecours d'apologétique du R. P. Loiseau

LE DISTINGUE JESUITE REpond A UNE DERNIERE OBJECTION CONTRE LE LIBRE-ARBITRE ET PARLE DE LA SPIRITUALITE DE L'AME.

La réponse à une dernière objection soumise à l'encontre de la liberté de l'âme ou du libre-arbitre et l'énoncé des premières preuves sur lesquelles s'appuie la thèse de la spiritualité de l'âme humaine. Après avoir dit ce qu'est la nature de l'âme et de ce qu'elle retire des services du corps, le conférencier rappelle qu'il ne faut pas confondre l'image sensible que se fait tout l'imagination d'un objet quelconque avec l'"idée" que nous en avons.

L'esprit est une substance qui subsiste en elle-même, immatérielle, simple et indépendante de la matière, du moins dans un certain nombre d'opérations.

Les adversaires de la spiritualité de l'âme sont les matérialistes. Ceux d'autrefois représentaient l'âme humaine sous l'image d'une flamme douée du principe de vie. Ceux d'aujourd'hui la définissent: "L'ensemble des fonctions du système nerveux. De nos jours, on prétend que la pensée, l'âme ne sont qu'une vibration du cerveau. Enfin, il y a les spirites qui sembleraient enclins à rechercher la nature de l'âme dans les ombres du Styx dont s'inspirait Virgile."

(A suivre à la page 3.)

NOS DENTS

Sont très belles, naturelles, garanties. INSTITUT DENTAIRE FRANCO-AMERICAIN (Incorporé).

162 rue St-Denis, Montréal.

THE ARTOUR HOTEL COMPANY

Liquors et cigares de choix. Repas réguliers à 35c. JOHNNY BERTRAND, Gérant. 187 Boulevard Saint-Laurent